



HOUARSAIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers
et assimilés

Exercice 2017

SOMMAIRE

LE SERVICE DECHETS MENAGERS	6
TERRITOIRE DESSERVI	7
CHAMPS DE COMPÉTENCES.....	8
<i>LA COMPÉTENCE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DES DÉCHETS ASSIMILÉS »</i>	<i>8</i>
ORGANISATION GÉNÉRALE.....	9
<i>LES CONTENANTS ET LES MODALITÉS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT</i>	<i>9</i>
<i>LES MOYENS HUMAINS</i>	<i>10</i>
<i>LA COMMISSION THEMATIQUE</i>	<i>11</i>
<i>LES MOYENS MATÉRIELS</i>	<i>11</i>
LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	12
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT	13
<i>LES DÉCHETS DU QUOTIDIEN</i>	<i>13</i>
LES ORDURES MENAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	13
1. La collecte :	13
2. Le traitement :	13
3. Les quantités collectées et traitées :	14
LES RECYCLABLES (y compris ceux déposés en déchèterie)	14
1. La collecte :	14
2. Le traitement :	15
3. Les quantités collectées et recyclées :	17
LES SERVICES PROPOSÉS AUX PROFESSIONNELS.....	18
<i>LES DÉCHETS OCCASIONNELS.....</i>	<i>19</i>
LES DÉCHÈTERIES	19
1. La localisation	19
2. L'organisation	20
3. La fréquentation en 2017	20
4. Les déchets collectés	21
Graphique de synthèse :	24
RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES (sans gravats)	25
LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUE INFECTUEUX (DASRI)	26
<i>EN RÉSUMÉ : LES DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS.....</i>	<i>27</i>
SYNTHÈSE.....	27
1. Les déchets du quotidien :	27
2. Les déchets occasionnels (sans gravats)	27
LE TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ	28

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	30
<i>LES DOCUMENTS DE COMMUNICATION 2017</i>	<i>30</i>
PRÉVENTION DES DÉCHETS	32
<i>LE PROGRAMME DE PRÉVENTION.....</i>	<i>32</i>
<i>LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ.....</i>	<i>34</i>
Programme d’animations pédagogiques sur la gestion et la réduction des déchets	34
La Semaine du développement durable (SDD)	34
Bilan 2017	34
La Semaine de réduction des déchets (SERD).....	35
Bilan 2017	35
Tenue de stands lors d’évènements locaux.....	35
<i>LES PRINCIPALES ACTIONS 2017.....</i>	<i>36</i>
LES INDICATEURS FINANCIERS	40
<i>LA MATRICE COMPTA COÛT : Cf : DETAIL EN ANNEXE</i>	<i>41</i>
<i>LES COÛTS DU SERVICE :</i>	<i>41</i>
<i>LES RECETTES DU SERVICE :</i>	<i>41</i>
LA CONTRIBUTION DES USAGERS AU SERVICE	41
1. La TEOM.....	41
2. La Redevance Spéciale.....	42
LES AUTRES RECETTES :	42
<i>PRESENTATION DE LA MATRICE 2017</i>	<i>42</i>
<i>ZOOM SUR LES DEPENSES ET LES RECETTES DU SERVICE PAR POSTE :</i>	<i>43</i>
Dépenses de fonctionnement TTC:.....	44
Recettes de fonctionnement TTC :	44
Dépenses d’investissement :	45
Recettes d’investissement :	45
LES FAITS MARQUANTS	46
<i>BILAN 2017.....</i>	<i>47</i>
<i>OBJECTIFS 2018</i>	<i>49</i>
ANNEXES.....	50
<i>PRESENTATION DES COÛTS AGREGES</i>	<i>56</i>

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AV : Apport Volontaire

C1 : Collecte réalisée une fois par semaine

C0,5 : Collecte réalisée une fois toutes les 2 semaines

CSR : Combustible Solide de Récupération. Majoritairement composé de plastique, le CSR est utilisé en cimenterie pour son fort pouvoir calorifique.

DASRI : Déchet d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)

ETP : Équivalent Temps Plein

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés, on compte dans cette catégorie les déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, papiers), les biodéchets, la collecte des cartons des professionnels et les ordures ménagères résiduelles.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

Pàp : Collecte en Porte à Porte

PEHD : Polyéthylène haute densité (résine de plastique)

PET : Polytéraphalate d'Éthylène (résine de plastique)

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Point de regroupement : Espace (situé majoritairement sur domaine public) sur lequel sont disposés plusieurs bacs mutualisés, destinés à collecter les déchets d'un groupe d'usagers.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TER : Territoire Économe en Ressources (contrat d'objectifs avec l'ADEME avec mise en place d'un plan d'actions visant la réduction des déchets)

TFB : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties

RS : Redevance Spéciale

RSOM : Les Recyclables Secs des Ordures Ménagères qui comprennent les emballages, le papier et le verre.

Depuis sa prise de compétence relative aux déchets ménagers en 2014, la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) exerce les missions suivantes :

- La collecte en régie des ordures ménagères et des déchets recyclables en porte à porte ou en apport volontaire,
- La collecte des biodéchets des gros producteurs en porte à porte,
- L'exploitation en régie de 5 déchèteries pour la collecte des déchets encombrants et dangereux des ménages et de quelques professionnels
- Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- La sensibilisation de tous les publics à la prévention et au tri des déchets

En 2017, la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) a ainsi assuré la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur les 31 communes de son territoire, auprès de 36 107 habitants (INSEE recensement 2014 sortie au 1^{er} janvier 2017).

Ce rapport annuel 2017 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Présenté en Commission Déchets Ménagers – Infrastructures le 30 août 2018 et voté en Conseil Communautaire le 11 septembre 2018, il est ensuite transmis aux communes membres pour présentation en conseil municipal.

LE SERVICE DECHETS MENAGERS



La Communauté de Communes du Thouarsais collecte et traite en régie les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses 31 communes membres.

Le terme « assimilés » signifie qu'elle prend également en charge les déchets produits par les entreprises et les administrations, dans la mesure où leurs déchets s'apparentent de par leur nature et leur quantité à ceux des ménages.

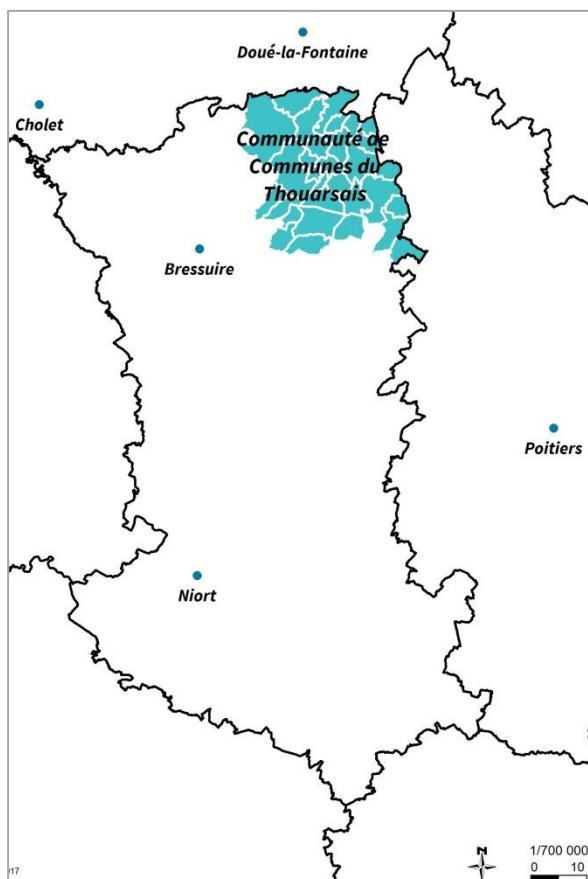
En 2017, la Communauté de Communes compte 31 communes pour 36 107 habitants et 16 073 ménages.

Ci-dessous la liste des communes et leur population respective :

Population par commune membre

Données INSEE recensement 2014 sortie au 1^{er} janvier 2017

La Communauté de Communes du Thouarsais



	Population municipale	Nombre de foyers
Argenton l'Eglise	1644	681
Bouillé Loretz	1059	459
Brie	179	89
Briou près Thouet	775	314
Coulonges Thouarsais	448	193
Glénay	566	234
Louzy	1322	517
Luché Thouarsais	505	188
Luzay	609	246
Marnes	248	119
Mauzé-Thouarsais	2197	892
Missé	837	384
Oiron	912	347
Pas de Jeu	403	164
Pierrefitte	349	135
Saint Cyr la Lande	358	152
Ste Gemme	399	155
St Généroux	362	150
St Jacques de Thouars	459	193
St Jean de Thouars	1331	585
St Jouin de Marnes	580	267
St Léger de Montbrun	1269	495
Saint Martin de Macon	333	143
Saint Martin de Sanzay	1035	390
Ste Radegonde	1883	879
St Varent	2471	1050
Ste Verge	1423	612
Taizé	767	315
Thouars	9241	4828
Tourtenay	124	53
Val en Vignes	2019	844
TOTAL	36107	16073

	2014	2015	2016	2017
Population	36 382	36 293	36 176	36 107
Taux de variation		-0,2%	-0,3%	-0,2%

Depuis la réforme de territoriale de 2014, la population de la collectivité reste relativement stable.

LA COMPÉTENCE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DES DÉCHETS ASSIMILÉS »

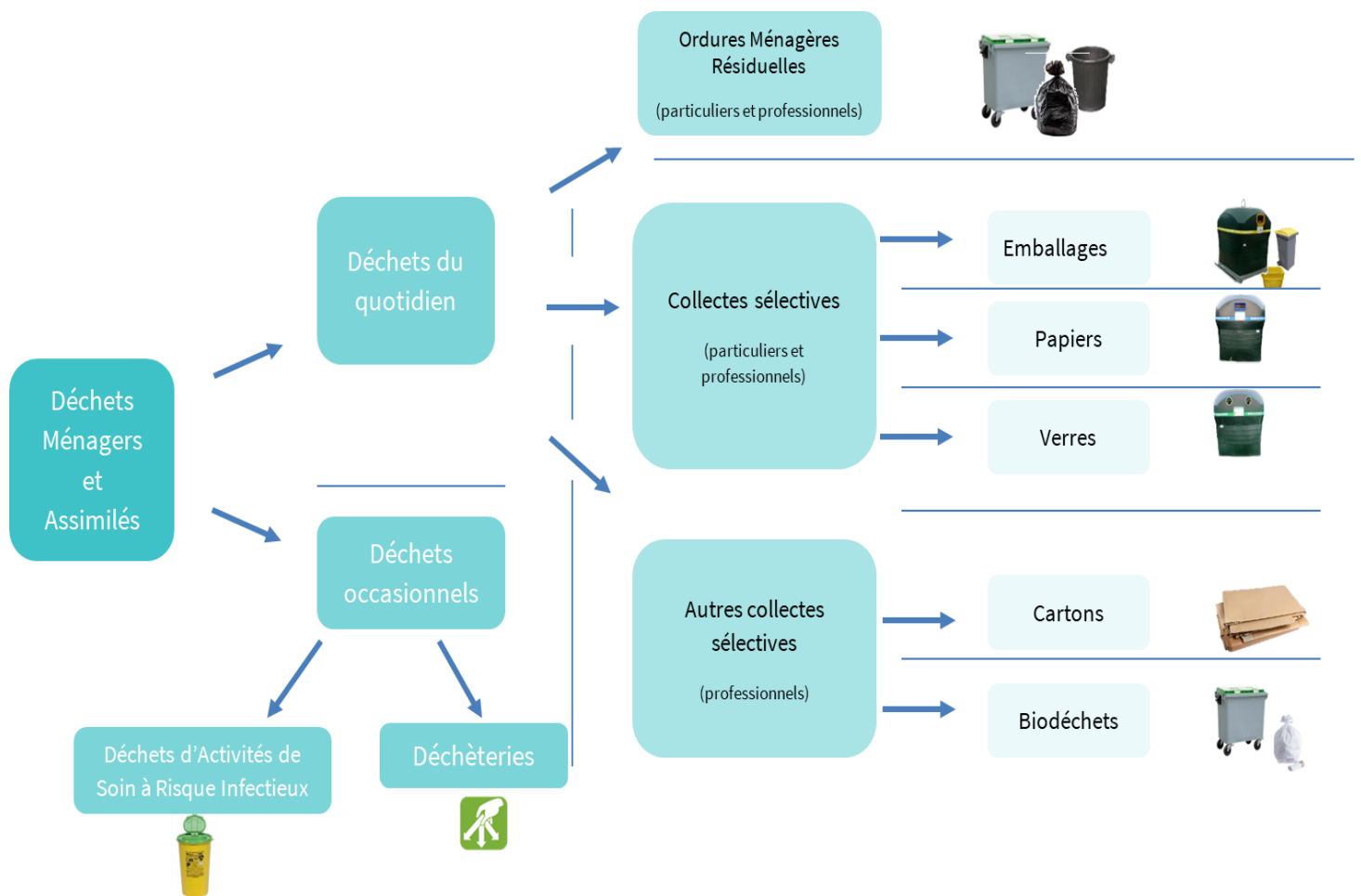
La Communauté de Communes du Thouarsais exerce selon l'article 8.4 de ses statuts, la compétence obligatoire « **collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés** ».

Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés prend en charge différentes catégories de déchets et intervient auprès des particuliers et de certains professionnels dans la mesure où leurs déchets s'apparentent de par leur nature et leur quantité à ceux des ménages. La majorité des collectes sont assurées en régie par le personnel de la collectivité, à l'exception de certaines filières de déchèteries (partie déchèteries – les déchets collectés).

La compétence tri et emballages est assurée dans le cadre d'une Entente entre les collectivités du Nord Deux-Sèvres.

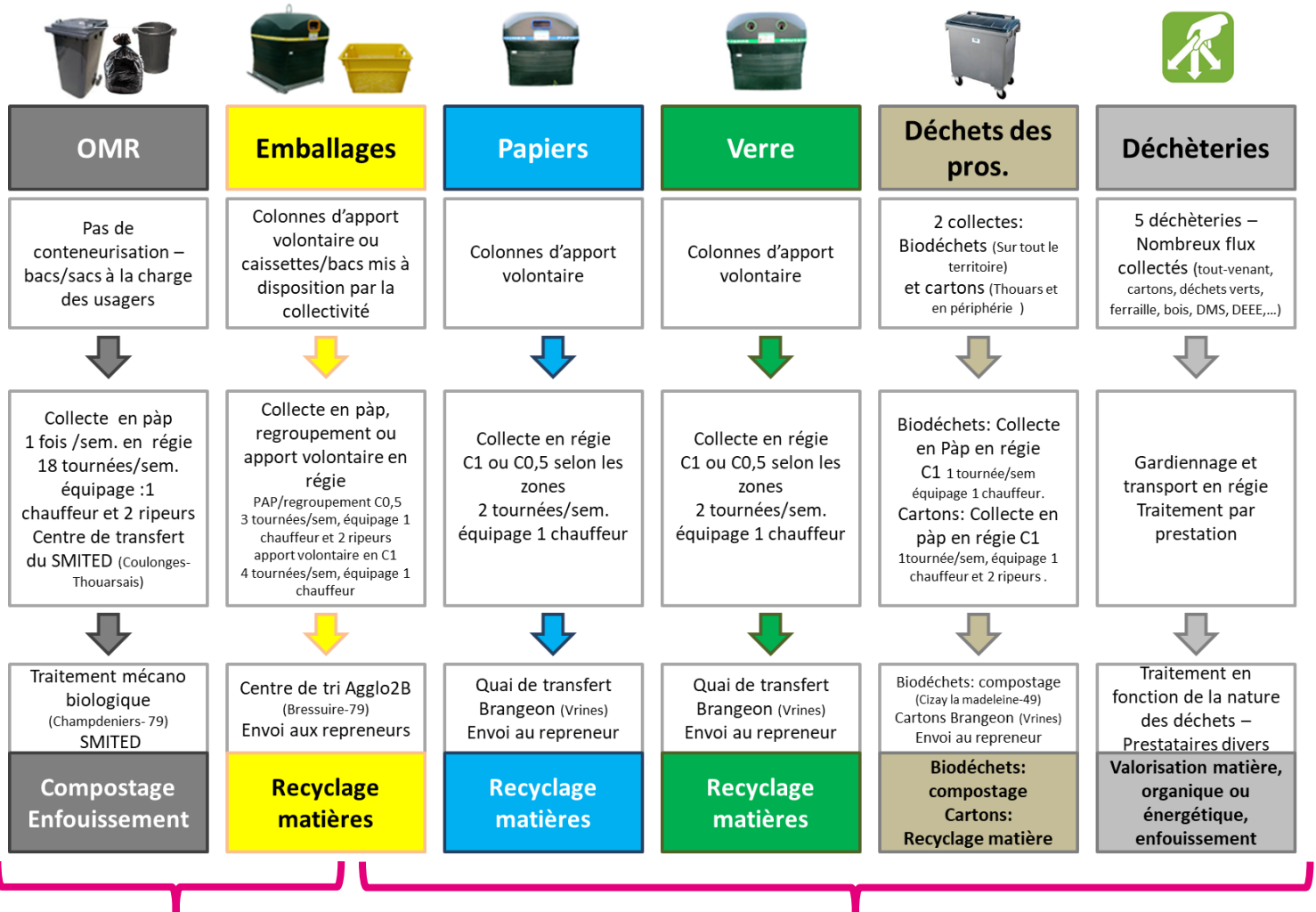
La compétence traitement est transférée à un syndicat départemental qui gère les Ordures Ménagères Résiduelles et le Tout-venant de déchèterie (hors transport)

Le périmètre du service



LES CONTENANTS ET LES MODALITÉS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

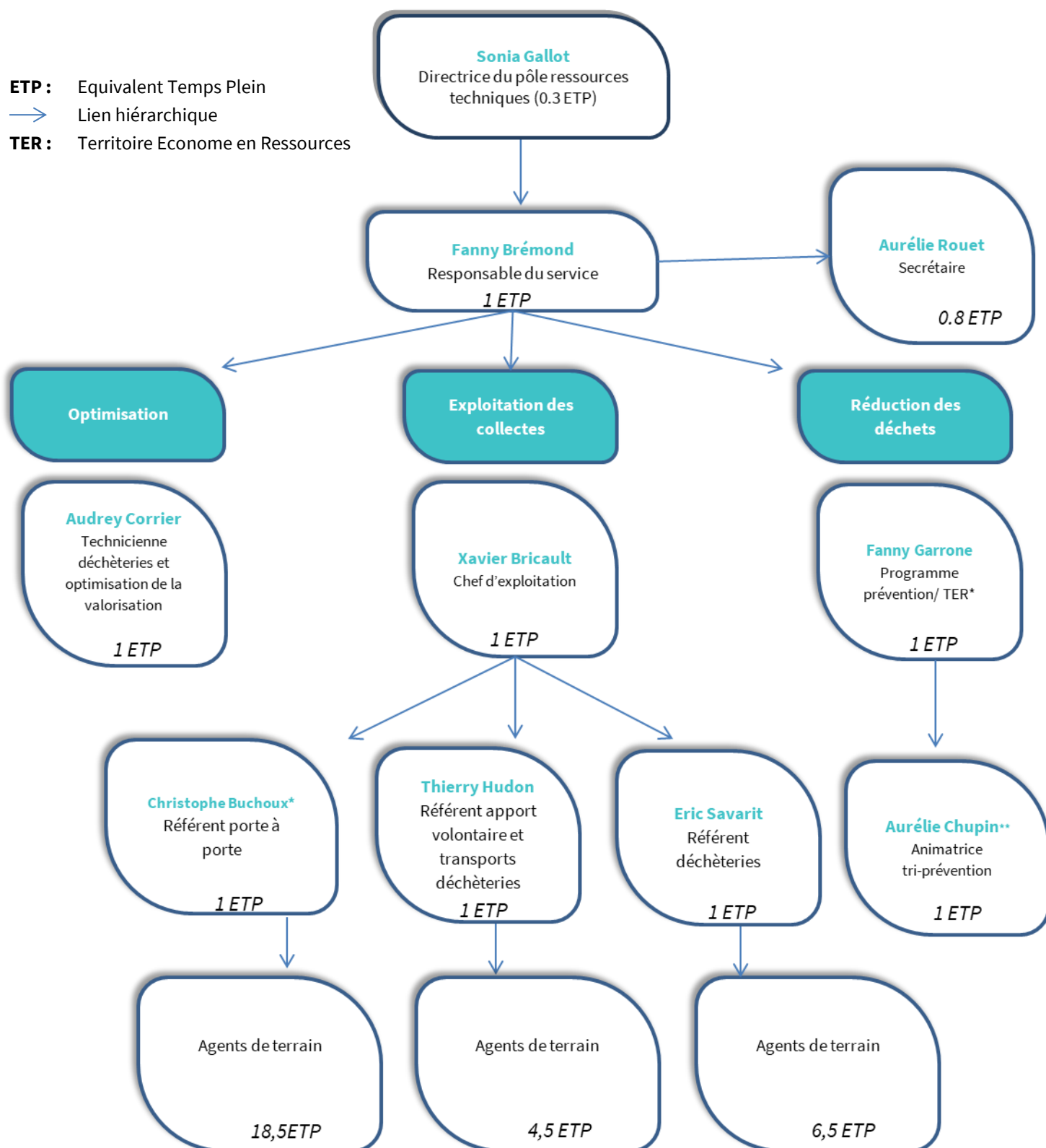
Les ordures ménagères et assimilés sont collectés de la manière suivante :



LES MOYENS HUMAINS

(hors services support : RH, comptabilité...)

Le service comprend près de 39 ETP.



*Départ du « Référént porte à porte » en avril 2017 ; le poste n'a pas été remplacé

** Arrivée d'une nouvelle « Animatrice tri-prévention » en mai 2017 suite au départ de la précédente

Le pôle « aménagement durable du territoire » de la Communauté de Communes du Thouarsais a mis à disposition du service déchets ménagers un animateur Compostage et jardinage écologique, à hauteur de 0,3 ETP pour 2017. Le temps consacré à ces missions est resté stable par rapport à 2016.

LA COMMISSION THEMATIQUE

L'organisation des commissions n° 8 « déchets ménagers » et n° 6 « Infrastructures/Mobilité/Développement Durable » a été modifiée à partir de mars 2017. Les sujets liés aux compétences « déchets ménagers » et « infrastructures » sont maintenant abordés au sein d'une même commission « déchets ménagers et infrastructures ». Cette commission s'est réunie 10 fois en 2017. Elle est constituée de 37 élus dont la composition est la suivante :

Communes	Représentants	Communes	Représentants
Argenton-L'Église	FILLION Pascal	Sainte-Radegonde	EPIARD Philippe
Bouillé-Loretz	MENUAULT Isabelle	Sainte-Verge	MORISSET Lucie
Brie	GASNIER Emmanuel	Saint-Généroux	DUHEM Cyril
Brion-Près-Thouet	TIREL Chantal	Saint-Jacques-de-Thouars	SINTIVE Sylvain
Coulonges-Thouarsais	CHAIGNEAU Gérard	Saint-Jean-de-Thouars	MIGNET Joël
Glénay	ROUSSEAU Anne	Saint-Jouin-de-Marnes	LAVEAU Guillaume
Louzy	BILLAUD André	Saint-Léger-de-Montbrun	SAUVESTRE Marylène
Louzy	DORET Michel	Saint-Martin-de-Mâcon	CHARBONNEAU Claude
Luché-Thouarsais	GUIONNET Monique	Saint-Martin-de-Sanzay	DELAUNAY Nicolas
Luzay	GIRAUDON Olivier	Saint-Varent	ROY Jean-Paul
Marnes	GAUTRY Jean-Yves	Taizé-Maulais	BLOT Alain
Mauzé-Thouarsais	CHARPENTIER Yves	Thouars	DUMONT Alain
Mauzé-Thouarsais	FRANCAL Éric	Thouars	GUIGNARD Bernard
Missé	JOSELON Sylvain	Thouars	ROUX Lucette
Oiron	KIMBOROWICZ Nadine	Tourtenay	CORLAY-QUESTEL Christiane
Pas-de-Jeu	DANGER Sylvain	Val-en-Vignes – Bouillé-Saint-Paul	BARDET Jean-Luc
Pierrefitte	GIRET Alain	Val-en-Vignes – Cersay	FROUIN Fernand
Saint-Cyr-La-Lande	BRÉMAND Eric	Val-en-Vignes – Massais	FERJOU Claude
Sainte-Gemme	POUET Roland		

LES MOYENS MATÉRIELS



7 Bennes à Ordures Ménagères : **BOM** (dont 2 de secours)



5 camions porteurs avec grue (dont 1 de secours)



5 déchèteries



1 télescopique (sur la déchèterie de Louzy)



1 local vestiaire (loué à la commune de Thouars)

L'entretien du matériel roulant est assuré par le biais d'une convention d'Entente avec la Ville de Thouars. Les déchèteries sont entretenues par les services techniques de la Communauté de Communes du Thouarsais.

LES INDICATEURS TECHNIQUES



La Communauté de Communes du Thouarsais collecte et traite en régie différents types de déchets : les déchets du quotidien et les déchets occasionnels.

Le service Déchets Ménagers met parallèlement en œuvre un plan d'actions pour accompagner les usagers à la réduction de leurs déchets et à une meilleure prise en compte des consignes de tri.

LES DÉCHETS DU QUOTIDIEN

LES ORDURES MENAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

1. La collecte :

La collecte est organisée de 3 façons :

En porte à porte :

Collecte sur 26 communes une fois par semaine.

En point de regroupement :

Collecte sur 6 communes (représentées en bleu sur la carte) une fois par semaine : Val-en-Vignes quartier de Cersay, Saint-Cyr-la-Lande, Mauzé-Thouarsais, Sainte-Gemme, Pierrefitte et Glénay.

Des points de regroupement sont également répartis sur tout le territoire pour supprimer les manœuvres dangereuses ou pour desservir les otissements.

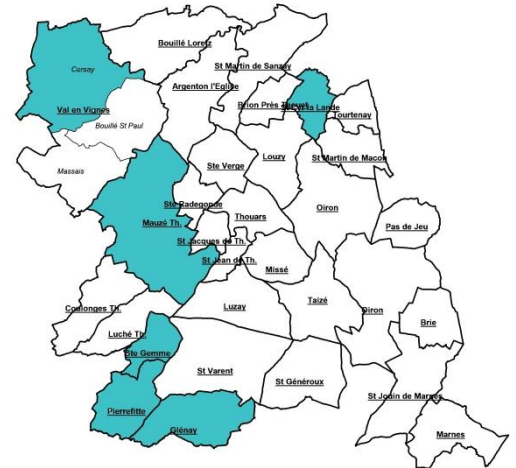
De plus, sur le centre ancien de Thouars, 16 bacs de regroupement complémentaires à la collecte en porte à porte sont destinés à améliorer la propreté de la ville. Ils sont collectés 3 fois par semaine.

En apport volontaire :

Collecte dans le centre ancien de Thouars, par le biais de 3 colonnes enterrées (Place Saint-Médard) en raison des difficultés de collecte en porte à porte.



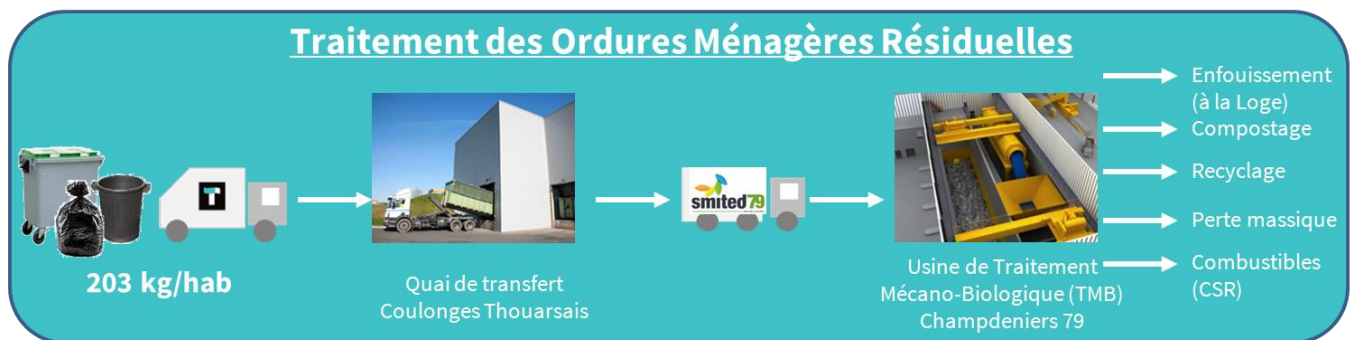
Communes collectées en « Point de regroupement »



2. Le traitement :

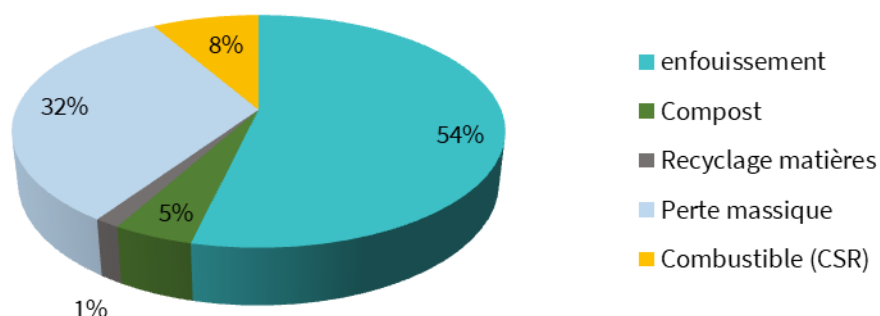
La compétence liée au traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et du tout-venant de déchèteries a été déléguée au Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Deux Sèvres (SMITED) qui regroupe les structures départementales en charge de la collecte des déchets, hormis la Communauté d'Agglomération de Niort.

Depuis 2010, toutes les ordures ménagères résiduelles collectées sont transportées jusqu'au quai de transfert du SMITED à Coulonges-Thouarsais, pour être ensuite acheminées sur le centre de Tri Mécano Biologique (TMB) situé à Champdeniers.



Sur les 7 323 Tonnes d'OMR collectées par la Communauté de Communes du Thouarsais en 2017, le TMB a permis de réduire de 46 % la part destinée à l'enfouissement sur le CSDU de la Loge à Coulonges Thouarsais.

Répartition des OMR à l'issue du traitement par le TMB



Centre d'enfouissement du SMITED de Coulonges-Thouarsais

L'intérêt principal du TMB réside dans sa capacité à assécher les OMR et à produire un compost normé (norme NFU 44 051). Cet asséchement permet de réduire de 32 % le tonnage initial des OMR. L'eau récupérée est ensuite utilisée dans le processus de compostage de la part fermentescible des OMR.

A noter que 8 % des déchets issus de cette usine sont conditionnés pour constituer du Combustible Solide de Récupération (CSR) valorisé énergétiquement et localement à la cimenterie d'Airvault.

3. Les quantités collectées et traitées :

Tonnages d'OMR collectés et traités sur 3 ans

	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	évolution 2016-2017	ratios 2015 kg/hab/an (36 293 hab)	ratios 2016 kg/hab/an (36 176 hab)	ratios 2017 kg/hab/an (36 107 hab)
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	7 496	7 337	7 323	0%	207	203	203

LES RECYCLABLES (Y COMPRIS CEUX DEPOSES EN DECHETERIE)

1. La collecte :

La collecte des recyclables est organisée de 3 façons :

	Emballages	Papiers	Verre
Apport Volontaire	147 colonnes	146 colonnes	157 colonnes
	33 communes	33 communes	33 communes
Point de regroupement	164 points		
	1 communes (Mauzé-Th)		
Caissette	9048 foyers		
	8 communes		

Communes dont les emballages sont collectés en porte à porte ou en point de regroupement



*Les 8 communes desservies en porte à porte (caissettes jaunes) sont : Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Louzy, Missé, Saint-Varent (bourg) Saint Jacques-de-Thouars, Sainte-Radegonde, Sainte-Verge.

Les communes desservies par une collecte en porte à porte ou en point de regroupement des emballages bénéficient d'une collecte complémentaire des emballages en apport volontaire.

En raison des difficultés de collecte en porte à porte dans le centre ancien de Thouars, une colonne enterrée pour les emballages est implantée place Saint- Médard.

Les papiers et le verre sont exclusivement collectés en apport volontaire.

La commune de Mauzé-Thouarsais est quant à elle collectée par l'intermédiaire de points de regroupement (bacs mutualisés avec couvercles jaunes operculés de 360 l ou 660 l).

Des caissons pour la collecte des emballages, du verre et des papiers sont mis en place à la déchèterie de Louzy pour faciliter l'apport de grosses quantités. Sur les autres déchèteries des colonnes de tri sont disponibles pour ces mêmes flux.

2. Le traitement :

Les emballages sont déposés par la Communauté de Communes sur le centre de tri de Bressuire pour être triés et conditionnés en vue de leur expédition vers les filières de recyclage. En 2017, le centre de tri de Bressuire a trié 6 743 tonnes provenant de l'Agglo2B, de la Communauté de Communes du Thouarsais, de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine, de la Communauté de Communes de l'Airvaudais Val de Thouet et de la Communauté de Communes Val de Gâtine. Les coûts d'exploitation de cet équipement sont mutualisés. Une convention d'Entente détermine la clef de répartition des coûts entre les collectivités.

Le centre de tri de Bressuire emploie du personnel en insertion (Ateliers du Bocage) pour effectuer le tri manuel des emballages. Le rendement de la chaîne est de 3,4 tonnes/heures et le taux global de valorisation est de 86.2 %.



Les repreneurs de matériaux sont les suivants :

- Les plastiques (PET foncé, PET clair, PEHD) sont acheminés vers la société Valorplast (92)



- L'acier, l'aluminium, les briques alimentaires et les cartonnettes sont repris par la COVED (95 - 78)



Malgré une collecte séparée des papiers, une petite proportion de papier est déposée en mélange avec le flux emballages par les usagers. Ce papier est séparé des emballages sur la chaîne de tri. En 2017, 27,3 tonnes de papiers ont pu être ressorties, soit 0,8kg/hab/an.

Les refus de tri

La quantité d'emballages recyclée est moins importante que celle collectée du fait de nombreuses erreurs de tri (sacs poubelles, polystyrène, pots et barquette, déchets électriques...).

Le taux de refus, entre les tonnages collectés et les tonnages valorisés est de 29 % en 2017. Ce dernier s'élève à 22% les déchets collecté en porte à porte et à 16% pour ceux collectés en apport volontaire. En 2017, le tonnage de refus se chiffre à 208 tonnes. Il est dû à :

- la dégradation du geste de tri des usagers, du fait notamment de la présence plus importante de petits appareils électriques (téléphones portable, jouets en plastique, petits robots ménagers...) dans les colonnes d'emballages,
- la vétusté du centre de tri qui engendre des pertes de matériaux recyclables sur le process. Ces pertes se retrouvent dans les refus.

Les papiers et le verre

Les papiers et le verre récupérés dans les colonnes d'apport volontaire et les caissons présents sur la déchèterie de Louzy sont tous acheminés sur la plateforme de transit de Fers/Brangeon à Vrines. Le papier est envoyé chez le papetier Huhtamaki à l'île d'Elle (85770) pour recyclage.



Le verre est transporté à l'usine Verallia à Limoges pour être recyclé.



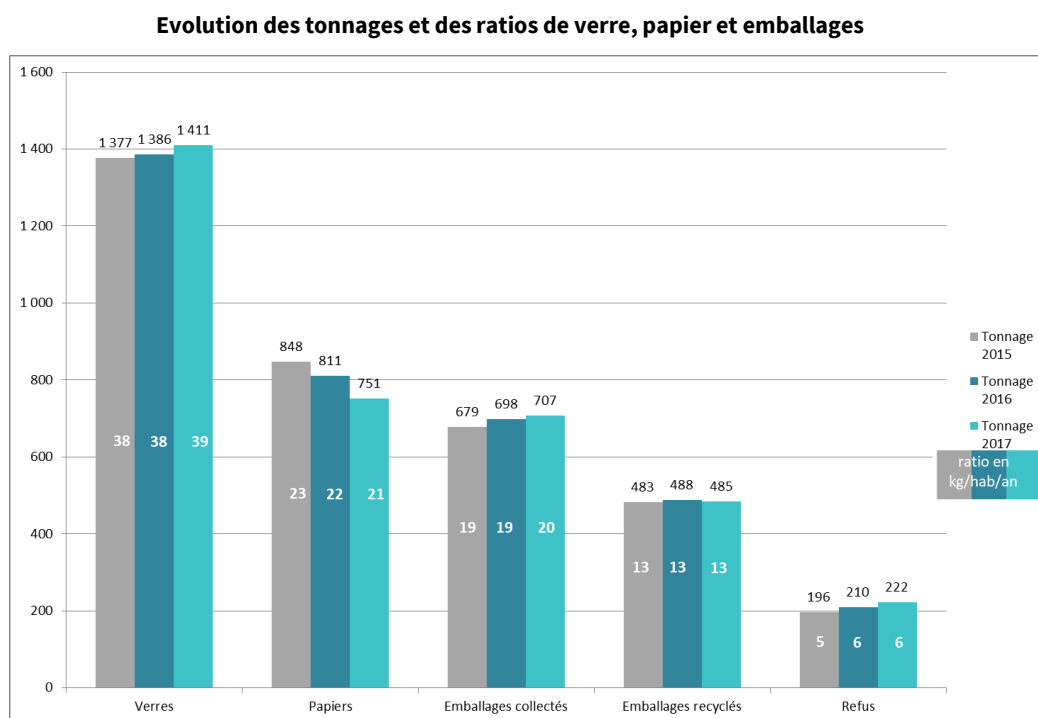
Contrairement aux emballages, il n'y a pas de refus de tri constatés sur ces matériaux dans la mesure où ils sont directement acheminés vers les usines de recyclage.

3. Les quantités collectées et recyclées :

Le tableau ci-après présente les quantités de recyclables collectés et recyclés en 2017.

La baisse de papiers collectés est observée au niveau national puisque les français lisent de moins en moins la presse papier et de livres imprimés.

Le tonnage de refus est obtenu en déduisant le tonnage d'emballages recyclés au tonnage d'emballages collectés



LES SERVICES PROPOSÉS AUX PROFESSIONNELS

La collecte et le traitement des cartons des commerçants

Depuis 2002, la collectivité assure une collecte hebdomadaire en porte à porte des cartons auprès de 105 commerçants de Thouars et de Saint-Jean-de-Thouars. En 2017, 76 tonnes ont été collectées puis déposées au centre de tri de Bressuire pour être orientées vers une filière de recyclage.



La collecte et le traitement des bio-déchets des gros producteurs

Depuis 2009, la collectivité assure une collecte hebdomadaire des bio-déchets (restes de repas, déchets de cuisine...) des gros producteurs. Sont concernés : les collèges, les lycées, les maisons de retraite, certaines cantines scolaires, certaines jardineries...). En 2017, la collecte des biodéchets a été effectuée auprès de 23 établissements permettant ainsi de détourner 78 tonnes de déchets qui ont été compostées sur la plateforme de Cizay-la-Madelaine (49).

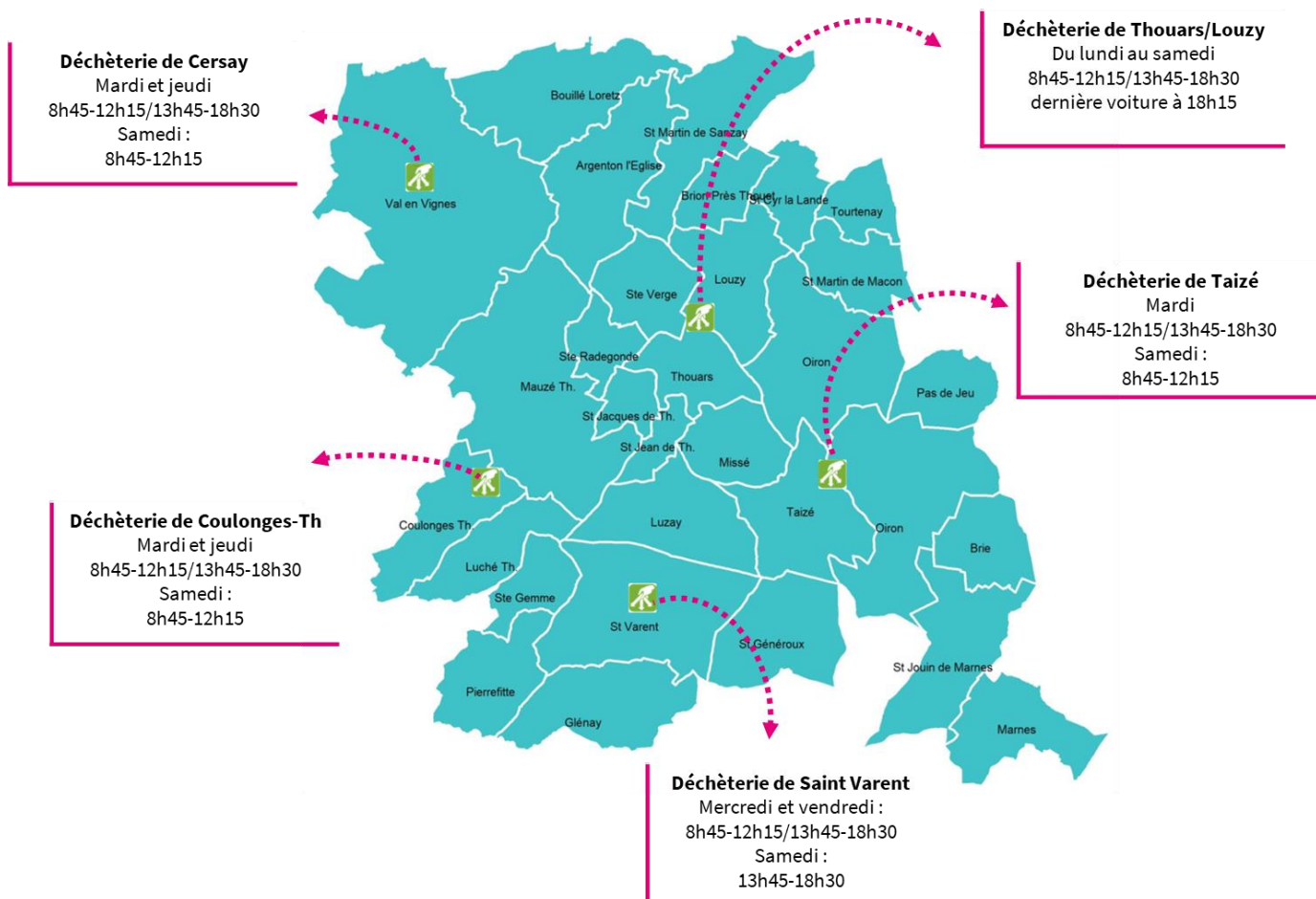


LES DÉCHETS OCCASIONNELS

LES DÉCHÈTERIES

1. La localisation

La Communauté de Communes du Thouarsais propose à ses usagers 5 déchèteries situées à moins de 10 km de chaque foyer. À noter que pour les communes de Marnes et de Saint-Jouin-de-Marnes, une convention a été passée avec la Communauté de Communes de l'Airvaudais Val de Thouet afin de permettre aux habitants d'accéder à la déchèterie d'Airvault.



2. L'organisation

Les déchèteries sont ouvertes au public sur des plages horaires complémentaires selon les secteurs.

La Communauté de Communes assure intégralement en régie le gardiennage des déchèteries, ainsi que le transport et le vidage de la majorité des caissons.

	Le Grand Rosé Louzy	La Croix Gobillon Cersay	La Loge Coulonges- Thouarsais	Riçay Saint - Varent	Les Coulées Taizé
Nombre de gardiens	2-3	1	1	1	1
nombre de jours d'ouverture	6	2,5	2,5	2,5	1,5
nombre d'heures d'ouverture	41,25	20	20	21,25	11,75
Tonnages par déchèteries	6 803	867	588	1 038	521
Taux de collecte de la déchèterie par rapport au tonnage total	69%	9%	6%	11%	5%

La déchèterie de Louzy située dans la Zone Industrielle du Grand-Rosé et la déchèterie la plus importante du territoire puisqu'elle capte à elle seule 69% des 9 817 tonnes de déchets collectés en déchèteries en 2017.

Cf : plans des déchèteries en annexe

3. La fréquentation en 2017

Depuis quelques années, les usagers qui se déplacent en déchèteries s'organisent mieux et sont mieux équipés, (remorques, big bag,...) dans le but d'optimiser leurs déplacements, Ce qui se traduit par une baisse du nombre d'entrées. Le tonnage collecté reste quant à lui stable.

Entrées gratuites en déchèteries

	2015	2016	2017	évolution 2016/2017
Cersay	11 035	11 219	10 706	-5%
Coulonges- Thouarsais	6 101	6 273	6 574	5%
Louzy/Thouars	100 176	105 465	100 036	-5%
Saint Varent	10 606	11 582	11 049	-5%
Taizé	5 953	5 609	5 804	3%
TOTAL	133 871	140 148	134 169	-4%

Les professionnels sont acceptés en déchèterie en fonction de certains types de déchets et de quantités limitées et sous couvert d'une redevance facturée au passage. En 2017, le nombre d'entrées payantes a augmenté de 8 % passant de 186 en 2016 à 200 en 2017. Les entrées des professionnels restent faibles puisque les producteurs de déchets non ménagers sont orientés sur le site industriel de l'entreprise Brangeon spécialisé dans le traitement des déchets des professionnels ouvert sur Vrines en 2010.

Entrées payantes en déchèteries

	2015	2016	2017	Évolution 2016/2017
Cersay	11	2	7	250%
Coulonges- Thouarsais	6	4	4	0%
Saint-Varent	43	40	31	-23%
Taizé	8	5	5	0%
Thouars	84	135	153	13%
TOTAL	152	186	200	8%

4. Les déchets collectés

	Nombre de flux par filières	Le Grand Rosé Louzy	La Croix Gobillon Cersay	La Loge Coulonges-Thouarsais	Riçay Saint - Varent	Les Coulées Taizé
Meubles (triés séparément)	1	×				
Palettes (triés séparément)	1	×				
Déchets dangereux des ménages	23	×	×			
Textiles	1	×	×			
Appareils électriques (DEEE)	4	×	×	×	×	×
Batteries	1	×	×	×	×	×
Bidons des huiles moteur	1	×	×	×	×	×
Bois	1	×	×	×	×	×
Capsules Nespresso	1	×	×	×	×	×
Cartons	1	×	×	×	×	×
Cartouches imprimante	1	×	×	×	×	×
Déchets Verts	1	×	×	×	×	×
Emballages	1	×	×	×	×	×
Ferrailles	1	×	×	×	×	×
Gravats	2	×	×	×	×	×
Huiles minérales	1	×	×	×	×	×
Huiles végétales	1	×	×	×	×	×
Métaux non ferreux	8	×	×	×	×	×
Papiers	1	×	×	×	×	×
Piles	2	×	×	×	×	×
Plastiques rigides	3	×	×	×	×	×
Plastiques souples	1	×	×	×	×	×
Pneus	2	×	×	×	×	×
Polystyrène	1	×	×	×	×	×
Radiographies médicales	1	×	×	×	×	×
Téléphones portable (triés séparément)	1	×	×	×	×	×
Tout venant	1	×	×	×	×	×
Tubes fluo et ampoules	2	×	×	×	×	×
Verre	1	×	×	×	×	×
Nombres de flux triés par déchèteries		67	65	42	42	42
Nombre de gardiens		2-3	1	1	1	1
Nombre de jours d'ouverture		6	2,5	2,5	2,5	1,5
Nombre d'heures d'ouverture		49,5	20	20	21,25	11,75
Nombre de voiture par heure		39	10	6	10	9,5
Tonnages par déchèteries		6 803	867	588	1 038	521
Taux de collecte de la déchèterie par rapport au tonnage total		69%	9%	6%	11%	5%

La collecte et le traitement des déchets occasionnels en déchèteries :

	2015		2016		2017		2016-2017 évolution	Lieux de traitement	Collecteur
	Tonnage	ratios kg/hab/an (36 293 hab)	Tonnage	ratios kg/hab/an (36 176 hab)	Tonnage	ratios kg/hab/an (36 107 hab)			
Végétaux	3 933	108	3 969	110	3 172	88	-20%	3 plateformes d'agriculteurs locaux: Ste Verge GAEC des Moteles Cersay EARL La Grange Repéroux EARL les Lauriers	Régie
Tout venant non valorisable	1 081	30	1 079	30	1 244	34	15%	SMITED- CSDU La Loge à Coulonges Th.	Régie
Ferrailles (+ batteries et métaux non ferreux)	344	9	360	10	361	10	0%	FERS Vrines	Prestataire
Cartons	206	6	212	6	216	6	2%	FERS Vrines	Régie
Bois traités	1 082	30	1 038	29	917	25	-11%	FERS Vrines - FERS Cholet (49) - Cimentrie Lafarge (53)	Régie
Palettes	2	0,05	5	0,10	15	0,40	219%	Sarthe Palettes Emballages Thouars	Prestataire
Gravats	2 022	56	3 170	88	2 690	75	-15%	Rambault Thouars	Régie
Films Plastiques (plastiques souples)	8	0,22	5	0,10	5	0,10	-4%	FERS Vrines	Régie
Plastiques (plastiques rigides)	79	2,18	100	3	111	3	11%	FERS Vrines	Régie
Capsules Nespresso	1	0,01	0,50	0,01	0	0	-100%	Coved Rungis (94)	Prestataire
Textiles	13	0,35	11	0,30	18	1	66%	Trio Niort	Prestataire
Ecomobilier	0	0	54	1	313	9	483%	plateforme de tri Brangeon Vrines	Prestataire
Polystyrène	0	0	3	0,10	5	0,10	78%	Poitou Polystyrène Payre (86)	Prestataire
Radiographie	0	0	0,50	0,01	0,40	0,01	-4%		
TOTAL sans gravats	6 749	186	6 835	189	6 376	177	-7%		
TOTAL avec gravats	8 771	242	10 005	277	9 066	251			

Remarques :

Végétaux : baisse des apports liée à la sécheresse

Tout-venant et gravats : hausse du tonnage de tout-venant de 15 % et baisse du tonnage de gravats de 15% du fait d'un durcissement de la réglementation. Les gravats souillés par du plâtre, auparavant valorisés en gravats ont été réorientés dans le Tout-venant à partir d'octobre 2017,

Bois : baisse du tonnage des déchets de bois corrélée à la mise en place de la benne éco-mobilier et à la montée en puissance de la filière des palettes sur la déchèterie de Louzy.

Palettes : élargissement des consignes – détournement plus important des palettes sur la déchèterie de Louzy.

Capsules Nespresso : absence d'enlèvement de capsules du fait de la mise en place de contenants de capacité supérieure par le nouveau prestataire de Nespresso.

Ecomobilier et Polystyrène : mise en place de ces filières courant 2016 d'où la nette augmentation des tonnages collectés entre 2016 et 2017.

La collecte et le traitement des déchets dangereux en déchèteries (déchèteries de Louzy et de Cersay uniquement) :

	2015		2016		2017		Lieux de traitement	Collecteur
	Tonnage	ratios kg/hab/an (36 293 hab)	Tonnage	ratios kg/hab/an (36 176 hab)	Tonnage	ratios kg/hab/an (36 107 hab)		
Huiles de vidange	16	0,44	15	0,41	16	0,44	Cimenterie à la SRRHU - Niort	Prestataire
Bidons vides d'huiles	3	0,08	6	0,15	4	0,12	FERS Vrines	Prestataire
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)	49	1	54	1	51	1	ORTEC (85) - CHIMIREC (49)	Prestataire
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	329	9	359	10	352	10	Ecosystème PAM, Froids, Ecrans Angers (49) Hors froids Renne (35)	Prestataire
Néons et lampes Fluo	1	0,02	1	0,02	1	0,02	Recylum Codev Riom (63) SAS Artemise Vulaines (10)	Prestataire
Piles	2	0,05	3	0,08	1	0,03	Corepile MBM SAS Le mans (72)	Prestataire
Amiante Ciment	18	0,50	12	0,34	0	0,00	Colas Airvault	Régie
Pneus	6	0,17	9	0,23	7	0,20	MEGAPNEUS filière ALLIAPUR Reignac sur Indre (37)	Prestataire
Cartouches	1	0,03	1	0,02	1	0,02	Les Ateliers du Bocages Bressuire (79)	Prestataire
TOTAL sans gravats	426	11,74	460	12,70	436	12,07		

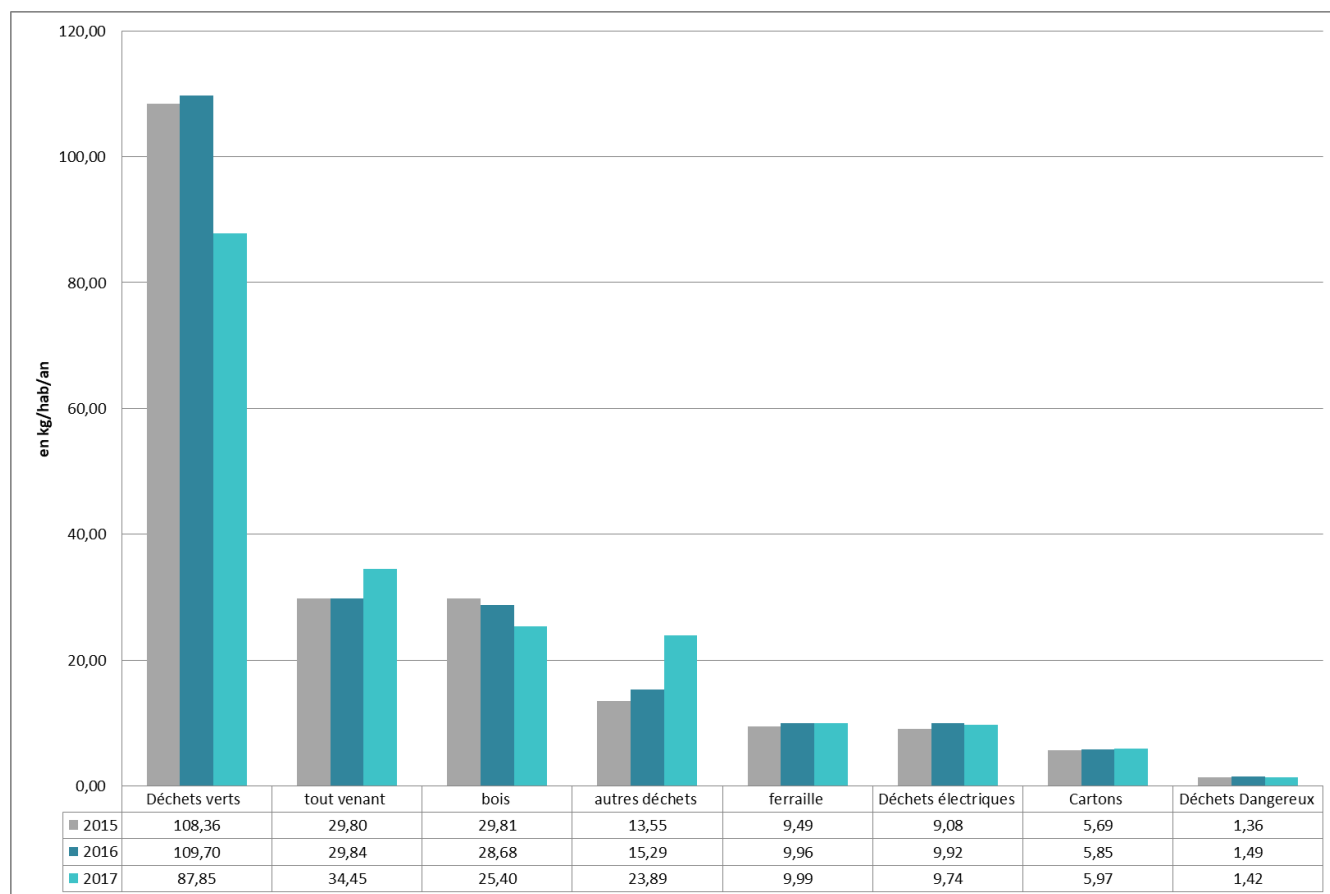
Remarques :

Les bidons d'huile de vidange, l'huile alimentaire, les piles : Les tonnages sont relativement stables d'une année à l'autre. Les écarts peuvent s'expliquer par un décalage de la collecte de fin d'année sur l'année suivante.

Les déchets amiantés : En avril 2017 au vu de l'important dispositif réglementaire nécessaire pour collecter des déchets amiantés sur la déchèterie de Louzy, les élus de la commission ont fait le choix d'interrompre cette collecte et de diriger les usagers en possession d'amiante vers les filières autorisées et agréées (entreprises de désamiantage, centre d'enfouissement...).

Les cartouches : En 2017 une convention a été signée avec l'entreprise d'insertion les Ateliers du Bocage pour la collecte et le traitement des cartouches issues des déchèteries. L'augmentation observée cette même année est due à l'élimination du stock lors d'une phase de test.

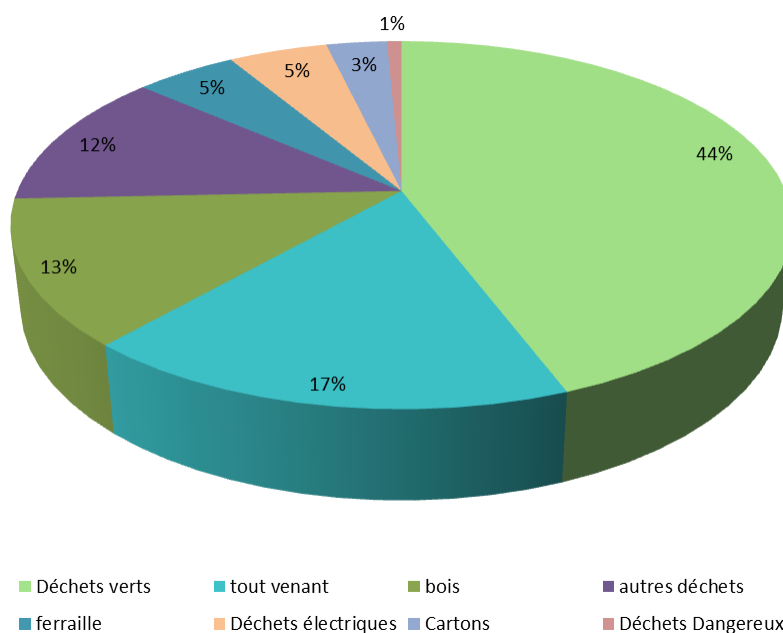
Graphique de synthèse :



RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES (SANS GRAVATS)

Les déchets verts, le tout-venant et le bois représentent à eux seuls 74 % des déchets apportés en déchèteries.

Répartition des déchets de déchèteries



Total de déchets de déchèteries

	2015		2016		2017		Evolution
	Tonnage	ratios kg/hab/an (36 293 hab)	Tonnage	ratios kg/hab/an (36 176 hab)	Tonnage	ratios kg/hab/an (36 107 hab)	ratios 2016/2017
Total déchets déchèteries sans gravats	7 517	207	7 624	211	7 175	199	-6%
Total déchets déchèteries avec gravats	9 539	263	10 794	298	9 865	273	-8%

Les apports en déchèteries diminuent légèrement entre 2016 et 2017. Cette diminution s'explique majoritairement par la baisse des tonnages de déchets verts en 2017.

LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUE INFECTUEUX (DASRI)

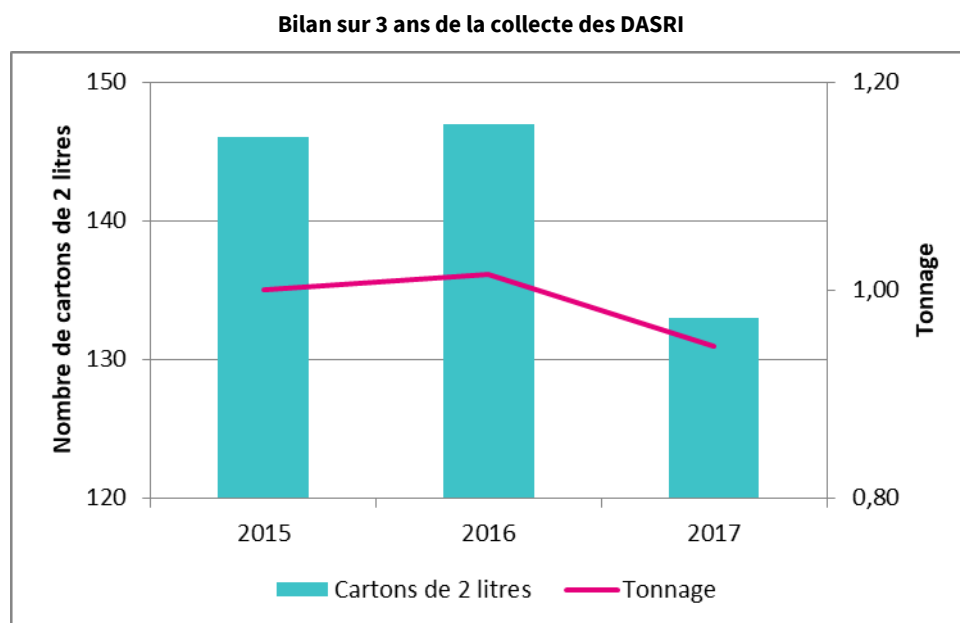
Depuis 2003, la collectivité assure la prise en charge des DASRI, par le biais d'un partenariat avec les pharmacies de son territoire et le Syndicat de déchets de Saint-Maixent (SMC) chargé de la collecte.

Depuis 2014, un éco-organisme « DASTRI » a été mis en place afin que les metteurs sur le marché des DASRI contribuent à leur élimination. Cependant, face au faible nombre de points de collecte considérés par DASTRI, les collectivités des Deux Sèvres, dont la Communauté de Communes du Thouarsais, ont décidé de maintenir le maillage en place pour garantir le même niveau de service sur tout le territoire pour les patients en automédication. Pour cela, la collecte des boîtes jaunes récupérées par les pharmacies est faite par le SMC et facturée à la Communauté de Communes. Le transport et le traitement vers l'usine d'incinération de Nantes a été pris en charge par DASTRI.



En 2017, on observe une légère baisse de 7 % des conteneurs pris en charge par le biais de la collecte effectuée par le SMC.

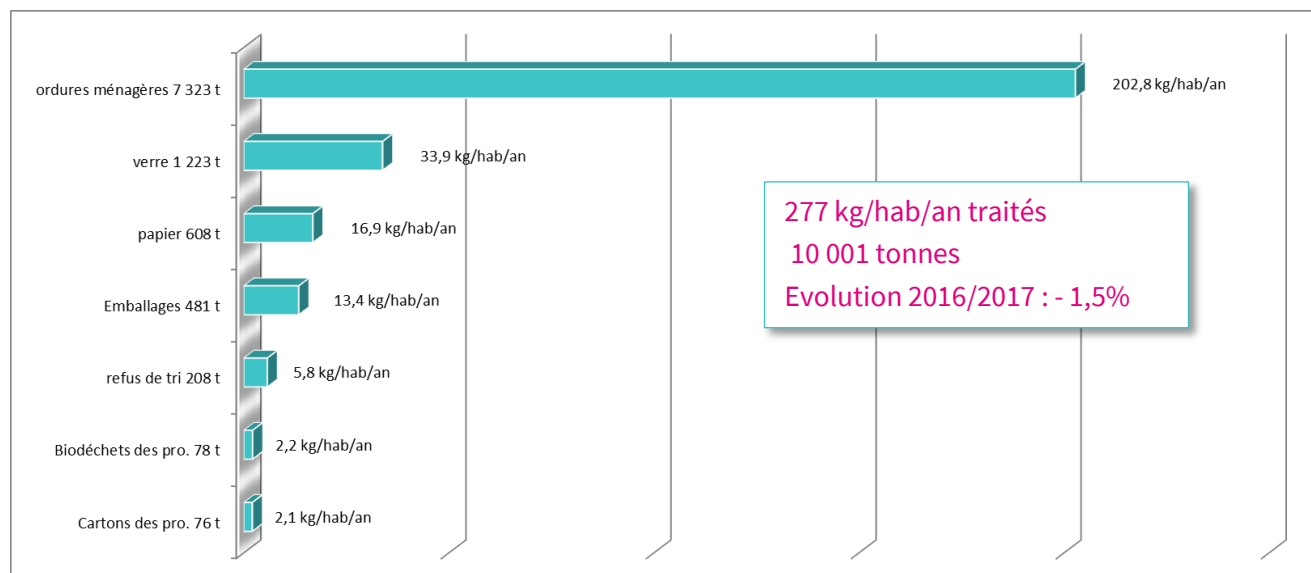
Les quantités collectées et traitées :



Changement en 2018 : les officines contractualiseront en direct avec l'éco-organismes DASTRI. Le service rendu aux patients en auto médication sera le même qu'en 2017 mais il n'y aura plus de prise en charge par la collectivité. La collecte et le traitement seront entièrement pris en charge par DASTRI.

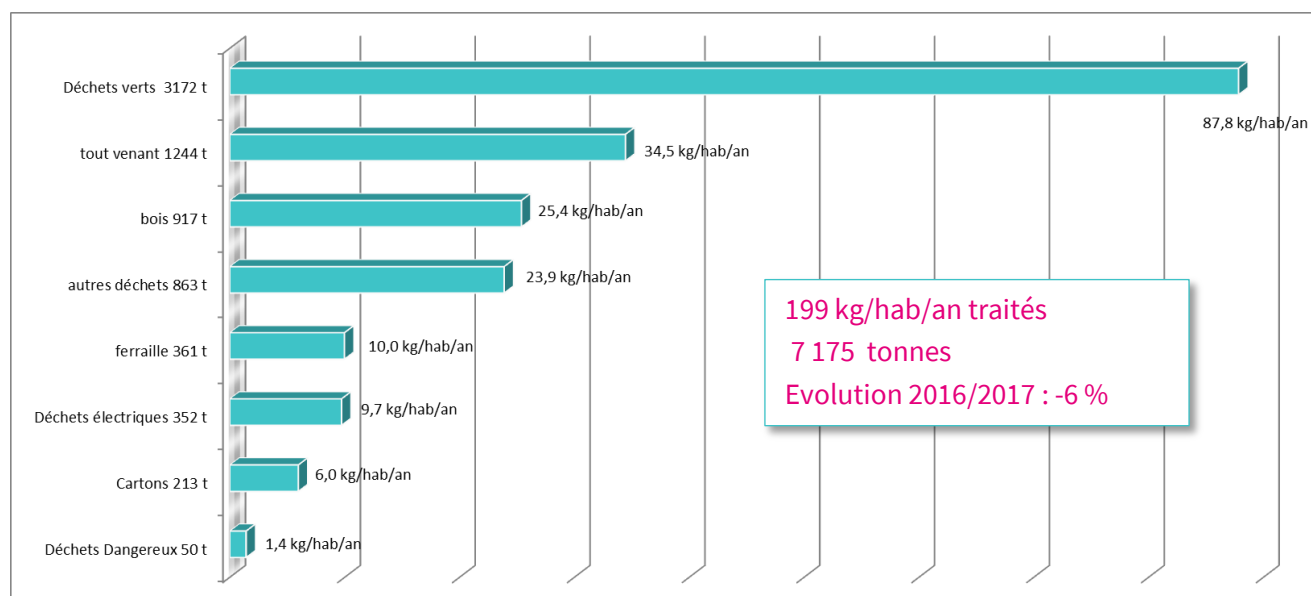
1. Les déchets du quotidien :

Taux de valorisation : 58 %



2. Les déchets occasionnels (sans gravats)

Taux de valorisation : 77 %



En 2017, 476 kg par habitant et par an de déchets ont été collectés, soit 17 176 tonnes pour un taux de valorisation global de 68 %.

LE TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

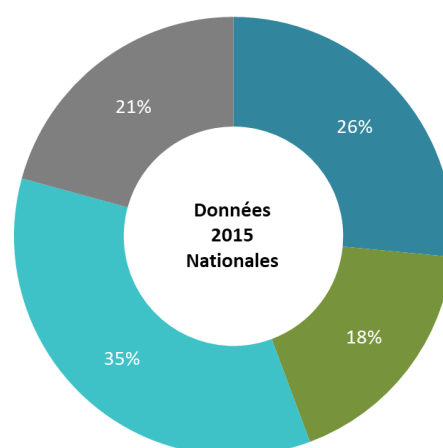
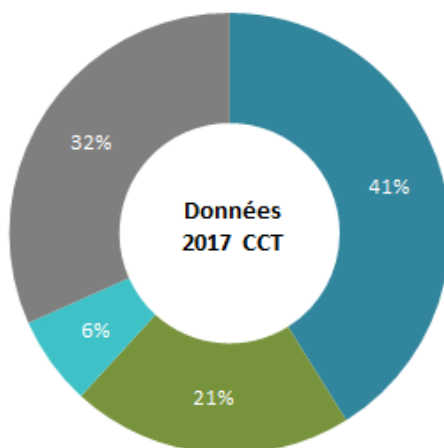
Le taux de valorisation *des « déchets du quotidien »* reste relativement stable sur les 3 dernières années. En revanche, le taux de valorisation *des « déchets de déchèteries »* a fortement diminué puisque la collectivité a collecté moins de déchets verts (moins de valorisation organique) et plus de tout-venant que les années antérieures.

A noter effectivement que les gravats souillés par du plâtre, étaient auparavant valorisés en gravats et qu'à partir d'octobre 2017, ils ont été réorientés vers leur filière réglementaire, à savoir l'enfouissement.

	Taux de valorisation déchets quotidien	Taux de valorisation déchets déchèterie	Taux de valorisation global
2015	59%	84%	70%
2016	59%	86%	70%
2017	58%	77%	68%

Le graphique ci-dessous montre que la Communauté de Communes du Thouarsais enfouit plus de déchets qu'au niveau national. En effet, une partie des ordures ménagères résiduelles et la totalité du Tout-venant de déchèteries sont enfouies, alors qu'en France, ces déchets sont, pour une majorité, incinérés. Toutefois on note également que la part pour la valorisation matières et réemploi ainsi que la valorisation organique est nettement plus importante à la Communauté de Communes qu'au niveau national. S'agissant de la valorisation matières, la Communauté de communes a effectivement su détourner de l'enfouissement ou de la valorisation énergétique le bois, les plastiques, le polystyrène.

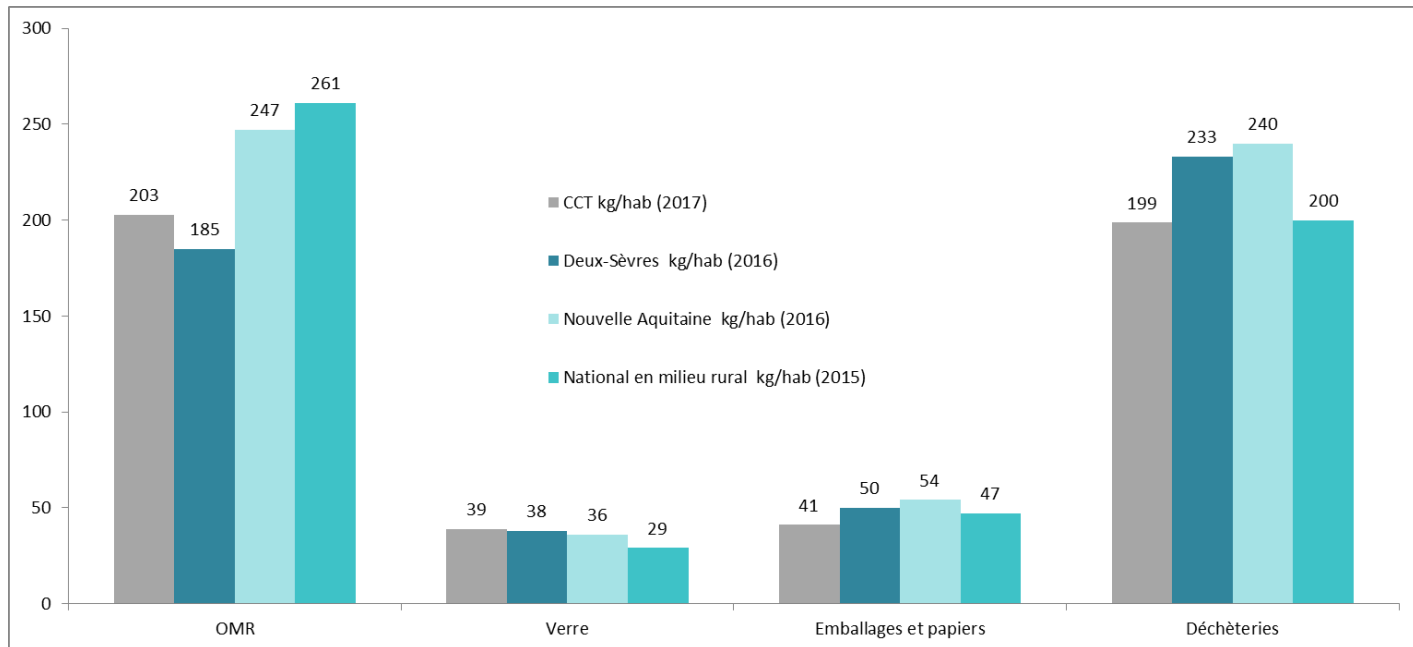
- Valorisation matières et réemploi
- Valorisation organique (compostage et broyage)
- Valorisation énergétique (incinération)
- Enfouissement



COMPARAISON DES RATIOS DE LA COLLECTIVITE :

Les habitants de la Communauté de communes produisent moins d'ordures ménagères résiduelles (OMR) qu'au niveau national et régional. Il y a cependant encore une marge de progression pour atteindre le ratio des Deux-Sèvres, notamment grâce au tri des emballages et au compostage.

Comparatif des ratios de la Communauté de Communes du Thouarsais



Création et diffusion d'un **calendrier de collecte** sélective, à destination des foyers desservis en porte à porte.



Création d'**affiches** rappelant les consignes de tri apposées sur les bacs de déchets pour les manifestations.



Nouveau « **stop-pub** » : Une nouvelle version du Stop Pub aux couleurs de la Communauté de Communes du Thouarsais a été éditée en octobre 2017 en 1 200 exemplaires. Ces autocollants sont disponibles dans chaque mairie. Une communication parue dans le magazine intercommunal de novembre 2017 ainsi que dans les bulletins communaux invitaient les usagers à apposer cet adhésif.



Bulletins communaux : production d'un article en fin d'année pour informer le public sur le concours « ton sapin, ta déco en récup ! », sur le défi « zéro-déchet » 2018 et sur la diffusion des nouveaux stop-pub.



Magazine « Territoire » de la Communauté de Communes du Thouarsais :

En avril : Note sur l'offre de composteurs de la Communauté de Communes du Thouarsais

En juin : Notes sur la Conférence de Jérémie Pichon et sur le service de location de gobelets.

En décembre : Note sur le nouveau stop-pub, sur le concours de la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets), Interview d'une famille ayant participé au défi zéro-déchet et article sur l'optimisation de la collecte des déchets.



Facebook « Déchets Malins » : diffusion d'informations sur le service déchets, sur les animations tri, prévention et compostage / jardinage réalisées par les animateurs de la Communauté de Communes, mise en ligne d'actualités, de coups de cœurs : 25 articles et 14 nouveaux « j'aime » pour l'année 2017.

200 personnes suivent cette page.

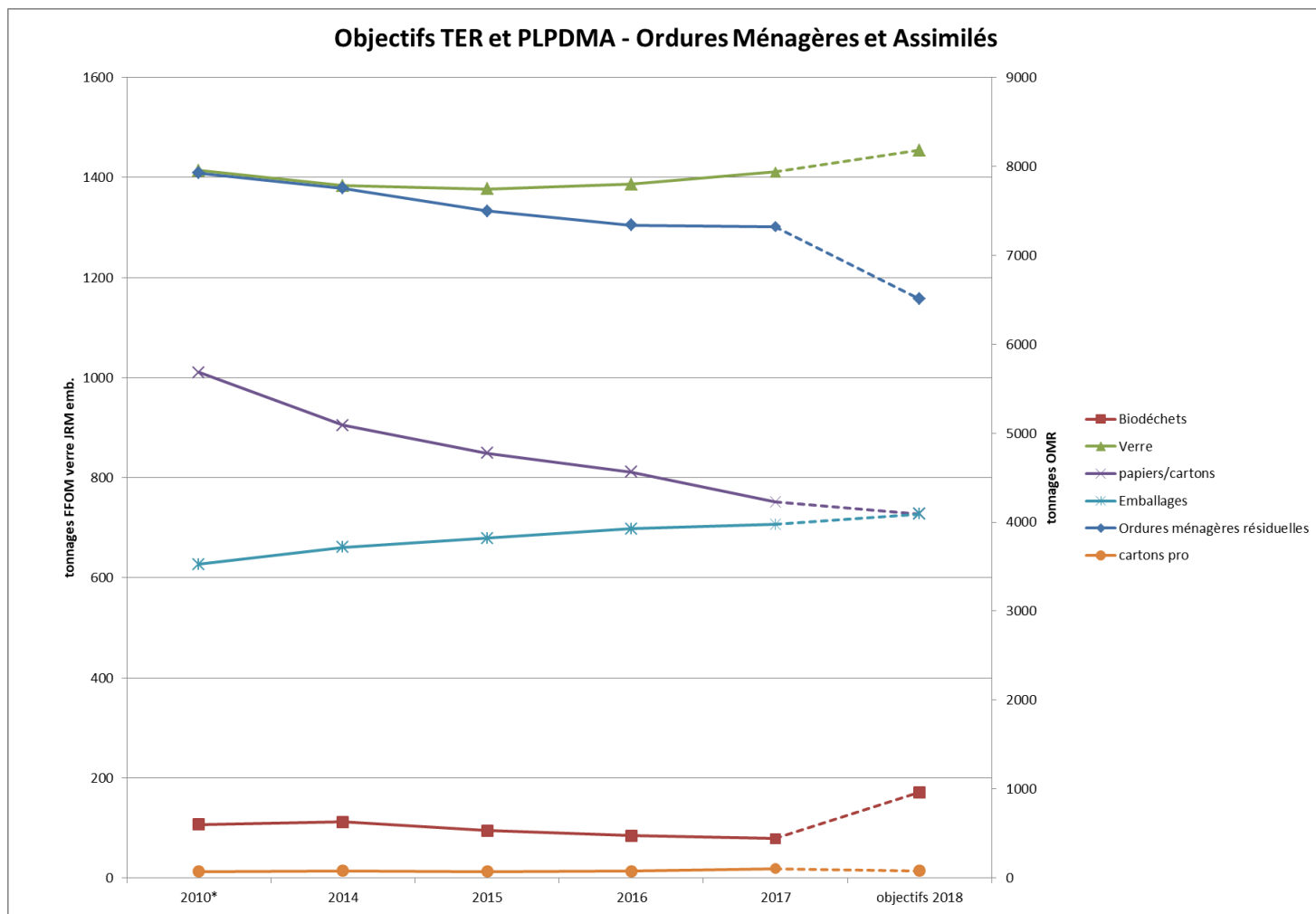


Nouveau site internet : le service déchets ménagers a participé à la création du site internet de la Communauté de Communes (lancement du site en janvier 2018) par l'organisation des rubriques, la rédaction des articles et le choix des illustrations.



LE PROGRAMME DE PRÉVENTION

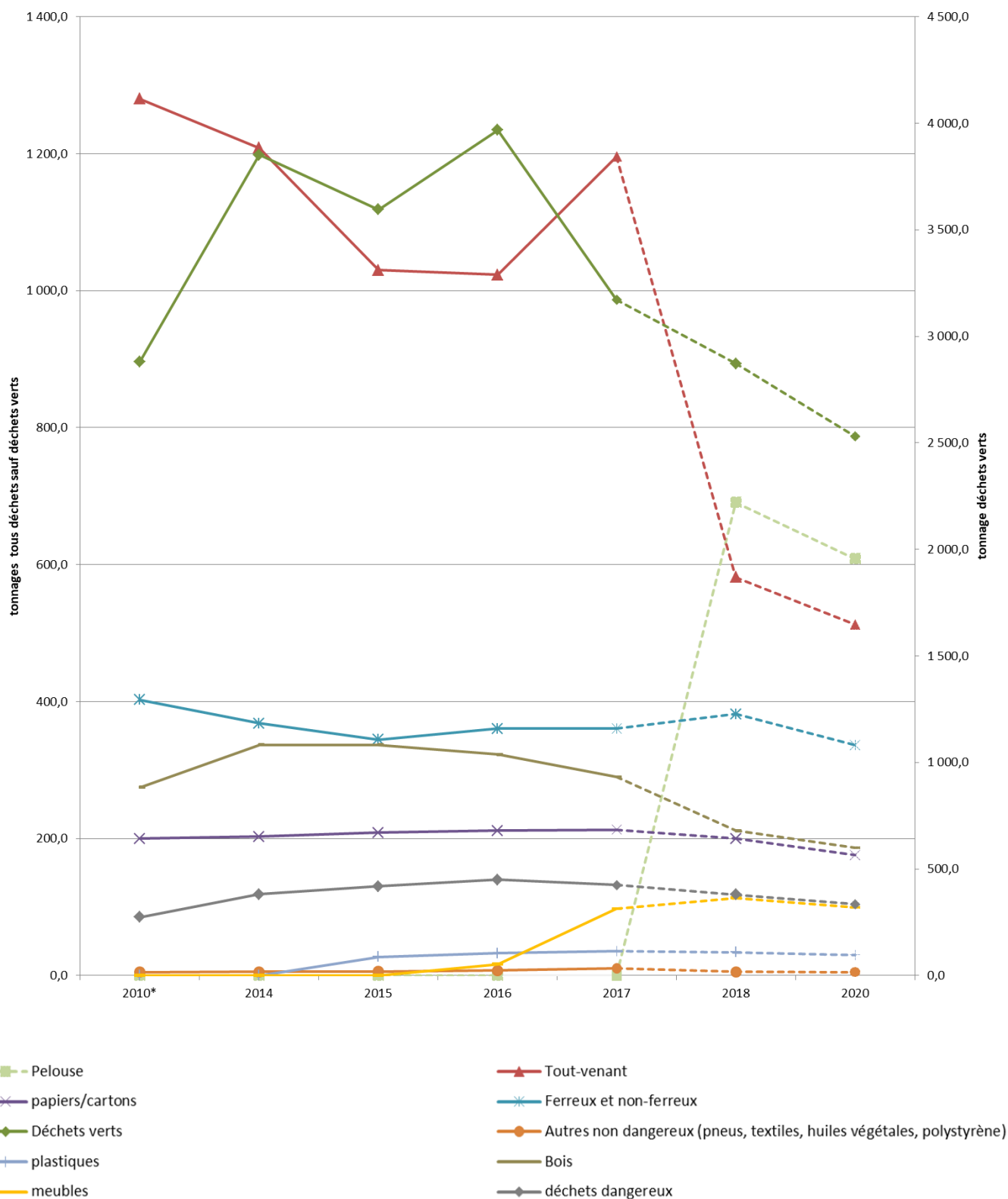
Engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) depuis 2009, la Communauté de Communes du Thouarsais poursuit cette démarche aux côtés du Département des Deux-Sèvres grâce au programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (2015 - 2017), dont le bilan est présenté à suivre. La Communauté de Communes du Thouarsais fait partie, par ailleurs, des trois territoires Deux-Sévriens à s'être engagés dans un contrat d'objectifs déchets-économie circulaire avec l'ADEME (2016-2018) appelé TER (Territoire Économe en Ressources).



OMA : Ordures ménagères et assimilés, on compte dans cette catégorie les déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, papiers), les biodéchets, la collecte des cartons des professionnels et les ordures ménagères résiduelles.

Depuis 2010, les déchets des ménages diminuent et le geste de tri s'améliore. Les objectifs ambitieux de la collectivité, notamment ceux de diminution des ordures ménagères résiduelles, seront sans doute atteints suite à la mise en place du nouveau schéma de collecte en 2019/2020 et non pas dès 2018, comme cela avait été prévu au départ. Cette réorganisation permettra de développer la collecte séparée des biodéchets et de sensibiliser la population pour aller encore plus loin dans le geste de tri.

Objectifs TER et PLPDMA - Déchèteries



De gros efforts ont été observés en déchèterie au niveau du tout-venant : un meilleur tri permet d'envoyer les objets vers du réemploi (Emmaüs) et du recyclage (notamment depuis la mise en place de la benne Eco-mobilier). En 2017, le volume de tout-venant a cependant augmenté. Ceci est dû à l'évolution de la filière gravats qui oblige la collectivité à retirer les déchets souillés par du plâtre.

LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

PROGRAMME D'ANIMATIONS PEDAGOGIQUES SUR LA GESTION ET LA REDUCTION DES DECHETS



En 2017, l'Association On Loge À Pied a poursuivi ses animations pédagogiques à destination des scolaires : 11 classes ont pu en bénéficier.

En parallèle, un programme expérimental a été proposé aux classes de collèges et de seconde, dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI).

3 classes ont souhaité bénéficier de cet accompagnement transversal (déchets/énergie).

FORMATION D'ANIMATEURS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La collectivité a organisé deux sessions de formation par le CPIE Gâtine Poitevine sur les thématiques du développement durable (énergie, déchets, jardinage...) pour faire monter en compétences les animateurs du territoire (scolaires, EHPAD, Centre socio-culturels, etc.) et en faire des relais des bonnes pratiques : 9 personnes provenant de six structures différentes (lycée de Thouars, Centre socio-culturel, IME, Mairie, Association d'accompagnement social) ont ainsi été formées.

LA SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (SDD)

La SDD est un projet transversal co-construit avec l'ensemble des animateurs environnement de la Communauté de Communes du Thouarsais. Il a pour objectif de communiquer et de susciter l'envie d'agir sur toutes les thématiques du développement durable (énergie, jardinage écologique, déchets, mobilité, biodiversité...).

Comme chaque année, l'offre d'animations était variée et accessible au plus grand nombre. Sur la thématique des déchets, dix personnes ont participé à la visite du Centre d'enfouissement de La Loge, en milieu de semaine (mardi après-midi). L'animation à destination des agents a porté sur les piles usagées avec un concours entre bâtiments et une sensibilisation sur leur pollution.

Bilan 2017

-1 conférence, 5 visites de sites, 3 ateliers, un défi « collecte de piles » pour les agents.

- 7 partenaires : Université citoyenne, CSC de Thouars, POE, A comme Atelier, Ferme Flore d'étable, Concessionnaires de véhicules électriques

- 665 participants



Visite du Centre d'enfouissement du SMITED à La Loge

LA SEMAINE DE REDUCTION DES DECHETS (SERD)

La SERD est le principal événement annuel dédié à la prévention des déchets, l'occasion pour la Communauté de Communes du Thouarsais de communiquer sur son programme de réduction des déchets. De la même manière que la SDD, l'objectif est de mobiliser la population et de sensibiliser les habitants aux « éco-gestes »

Bilan 2017

L'action phare était un concours grand public « ton sapin, ta déco en récup ! ».

11 participants ont envoyé leurs créations dans le cadre du concours (6 lauréats).



Lauréat du plus beau sapin

Des portes ouvertes chez « A comme Atelier » ont permis de donner au grand public les clefs du relooking de meubles. De son côté, la médiathèque de Thouars a organisé une bourse aux livres. Ces deux événements ont attiré respectivement 300 et 800 personnes.

Un spectacle a été proposé à trois écoles primaires bénéficiant des programmes pédagogiques : la troupe des « Recycleurs de son » est venue présenter des instruments de musique élaborés à base d'objets de récupération.

Enfin, une zone de gratuité a été organisée pour les agents de la Communauté de Communes du Thouarsais, mais cette première édition n'a pas eu le succès attendu. A voir pour renouveler l'opération sous une autre forme.



Spectacle « Les recycleurs de son »

TENUE DE STANDS LORS D'ÉVÉNEMENTS LOCAUX

Le service déchets ménagers a participé au salon des Créa'tives, organisé par l'association « saintvarent.com ». Ce salon regroupe les associations et professionnels du territoire. La Communauté de Communes étant partenaire de l'action, elle bénéficie d'un espace pour interpellier les administrés sur les différents projets développés. Trois services sont ainsi représentés (énergie-climat, déchets, urbanisme). Ces services ont également participé au salon de l'Habitat au mois de septembre.

En 2017, des animations autour de la fabrication de lessive maison et d'éponges à partir de vêtements (tawashi) ont été proposées. 500 personnes ont visité le stand de la Communauté de Communes du Thouarsais lors de ces deux événements.



Stand au « Salon de l'habitat »

LES PRINCIPALES ACTIONS 2017

LANCEMENT DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU DÉFI « FAMILLES ZÉRO DÉCHET »

Intégré dans le cadre de « Familles à énergie positive », le volet « zéro déchet » a attiré **25 foyers** en 2017. Le poids des poubelles des familles engagées a diminué en moyenne de **20 %** durant les trois mois du défi. Ce défi a été ponctué d'ateliers (fabrication de produits d'entretien, cosmétiques, astuces pour les courses...) et d'un événement phare : la conférence de **Jérémie Pichon**, auteur du livre « une famille (presque) zéro déchet », qui a réuni une soixantaine de personnes à la Maison du Temps libre de Saint-Jean de Thouars le 7 avril.



EXPÉRIMENTATION D'UN DISPOSITIF DE PRÊT ET DE LAVAGE DE COUCHES

4 familles volontaires ont testé durant trois mois le prêt et le service de lavage de couches lavables, en partenariat avec la Maison d'Assistantes Maternelles de Sainte-Gemme et l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail du Tallud proche de Bressuire.

Un panel de couches de différentes marques et de divers modèles leur ont été fournies. L'ESAT du Tallud récupérait deux fois par semaine les changes sales et déposait les changes propres.

Cette expérimentation a démontré l'intérêt de ce service de prêt et de lavage pour lever un certain nombre de freins et développer l'usage des changes lavables. Ce test a permis également d'affiner les coûts et d'évaluer les conditions de généralisation de ce service. Dans le contexte actuel, il s'avère que l'économie du projet n'est pas viable sauf à appliquer des coûts de service très supérieurs aux coûts des changes jetables. Les conditions actuelles ne sont donc pas favorables au déploiement d'un tel service.



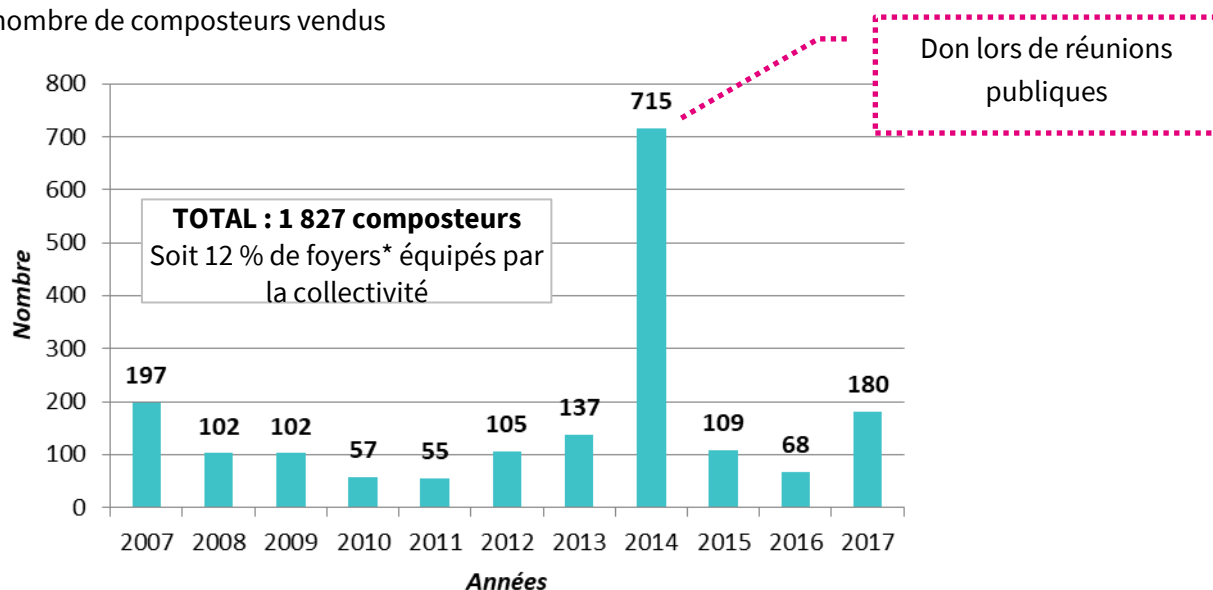
Affiche de lancement de l'expérimentation

Ceci étant, ce test a permis de sélectionner les modèles de couches les plus « opérationnels » pour composer des kits de location qui pourront être proposés aux usagers à partir de 2018.

PROMOTION DU JARDINAGE ÉCOLOGIQUE ET DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS

En 2017, la Communauté de Communes a poursuivi la vente de composteurs à des tarifs préférentiels : 16 € le 300L bois et 18 € le 600L bois. **180 foyers** en ont ainsi fait l'acquisition.

Évolution du nombre de composteurs vendus



*hors foyers du centre ancien et les foyers en résidences secondaire soit 14 795 foyers de concernés

Nota : le taux de distribution de composteurs par la collectivité ne rend pas compte du nombre de foyers pratiquant le compostage. En milieu rural, de nombreux foyers compostent en tas. De même, un certain nombre de foyers achètent ou fabriquent des composteurs sans profiter de l'offre de la collectivité. Ceux-ci ne sont pas comptabilisés ici.

Dans le cadre du **programme Terre Saine**, qui vise à accompagner les communes pour ne plus utiliser de produits phytosanitaires, des actions de sensibilisation sur le jardinage au naturel et pauvre en déchets ont été réalisées à destination de différents publics.

PUBLIC CIBLE	NOMBRE D'ANIMATIONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Élus, Agents et réunions publiques communales	1	30
Scolaires (élèves, parents et professeurs)	2	169
Grand public	10	506
TOTAL	13	705

APPEL À PROJETS : OPREVERT – OBJECTIF PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS VERTS / ÉDITION 2018

En 2017, 4 communes (Saint-Martin-de-Sanzay, Brion-près-Thouet, Louzy et Tourtenay) se sont portées volontaires pour tester un dispositif de broyage au cœur des communes, sur un espace public type placette ou parking. L'objectif est d'éviter aux habitants de se déplacer en déchèterie ou de brûler leurs branchages en leur permettant de les broyer au plus près de chez eux et en les formant à l'utilisation du broyat récupéré en fin d'intervention.

Cette expérimentation a contribué à l'élaboration d'un service de broyage sur l'ensemble du territoire à partir de 2018. Ce dispositif a été présenté dans le cadre de l'appel à projet « Objectif Prévention et Valorisation des déchets verts » de l'ADEME Régionale en novembre 2017. Cet appel à projets avait pour vocation de promouvoir les solutions de prévention et de valorisation des déchets verts (végétaux à croissance lente, broyats de végétaux, paillage, retour au sol ...) pour limiter le brûlage à l'air libre des déchets verts et profiter au mieux de cette ressource dans une logique de proximité et d'économie circulaire.

Il visait ainsi l'émergence de projets exemplaires, novateurs afin d'amplifier la réduction des déchets verts.

La Communauté de Communes du Thouarsais a été lauréate de cet appel à projet. Cela lui permet d'obtenir des fonds supplémentaires pour mettre en place un dispositif ambitieux de réduction des déchets verts sur les 3 années à venir.

Dans ce cadre, une étude sur l'aménagement d'une plateforme dédiée au dépôt de végétaux et à la distribution de broyat sur la déchèterie de Louzy a été réalisée en 2017. Cette plateforme devrait être opérationnelle début 2019.



DÉTOURNEMENT ET RÉCUPÉRATION D'OBJETS À LA DÉCHÈTERIE DE THOUARS

Depuis 2011, la Communauté de Communes du Thouarsais, et la Communauté Emmaüs de Thouars ont développé un partenariat afin de promouvoir la filière du réemploi. En 2017, **38 tonnes d'objets** ont ainsi pu être détournées des bennes tout-venant, bois et DEEE de la déchèterie de Louzy et mis en vente chez Emmaüs. L'objectif de détournement de 36 tonnes par an fixé par les deux partenaires a été dépassé.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉCO-MANIFESTATIONS

La Communauté de Communes du Thouarsais accompagne les associations organisatrices d'évènements à la mise en œuvre d'actions de prévention et de tri des déchets par un appui technique et par la mise à disposition de matériels (bacs roulants, sacs de collecte des biodéchets, affiches, ...).

En 2017, suite à la diffusion d'une nouvelle convention et à une large sensibilisation des communes, **31 manifestations** ont pu être accompagnées. Par ailleurs, la Communauté de Communes du Thouarsais a commandé de nouveaux modèles de gobelets lavables (25 et 15 cl), en accord avec sa nouvelle charte graphique. Pour rappel ce service de location est accessible à tous et est facturé 10€ les 250 gobelets.



Nouveaux gobelets du service déchets

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES VERS DES DÉMARCHES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre du Contrat d'objectifs établi avec l'ADEME, la Communauté de Communes souhaite accompagner les acteurs économiques dans la réduction de leurs déchets via des démarches d'économie circulaire. Pour ce faire, un programme conjoint aux thématiques énergie-climat et déchets-économie circulaire a été élaboré : Inter'Actions.

En 2017, la Communauté de Communes du Thouarsais a été partenaire de la Chambre du Commerce et de l'Industrie pour mobiliser des entreprises dans le cadre d'un accompagnement vers des achats responsables. Trois entreprises Thouarsaises ont ainsi intégré ce dispositif qui se poursuivra en 2018 sur d'autres thèmes pour répondre au mieux aux enjeux des professionnels du territoire.



LES INDICATEURS FINANCIERS



La Communauté de Communes du Thouarsais réalise, chaque année, l'analyse de ses coûts à l'aide de la méthode Compta-Coûts proposée par l'ADEME. Les informations issues de cette analyse ont permis d'illustrer la partie « indicateurs financiers » du présent rapport.

Le budget « déchets ménagers » est un budget annexe régi par la nomenclature M14, non assujetti à la TVA et équilibré grâce à la contribution des usagers du service au travers de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance Spéciale (RS) facturée auprès des producteurs de déchets non ménagers (privés et publics) du territoire.

LA MATRICE COMPTA COÛT : Cf : détail en annexe

Les dépenses et les recettes sont présentées selon un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets (présentation en hors taxes).

Ce cadre est construit en colonnes selon les flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, sélectif, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (charges de structure, collecte, transport, traitement...).

Les dépenses et recettes intégrées dans la matrice des coûts correspondent précisément aux frais réels liés à la gestion des déchets sur l'année 2017. Il y a des différences avec le compte administratif ; ce dernier pouvant comprendre des dépenses et des recettes portant sur un autre exercice (exemple : une subvention versée en 2017 alors qu'elle porte sur des tonnages produits en 2016) ou sur des modalités d'amortissements différentes, en effet l'ADEME impose dans la matrice des durées d'amortissement qui peuvent différer de celles choisies par la collectivité.

LES COÛTS DU SERVICE :

Les charges du service sont réparties en différents postes :

- Les **charges fonctionnelles** correspondant aux charges de structure (eau, électricité, gaz, personnel administratif ...) ainsi qu'à la communication.
- Les **charges de prévention** représentant les dépenses issues du Programme Local de Prévention des déchets,
- Les **charges liées à la pré-collecte** correspondant aux coûts liés aux contenants : fourniture de sacs, fourniture, maintenance et nettoyage de bacs, ...
- Les **charges liées à la collecte** telles que les dépenses relatives à la collecte des OMR (entretien et amortissement des camions, charges liées au personnel de collecte, ...), à la collecte des points d'apport volontaire, à la collecte en porte à porte des recyclables, au gardiennage des déchèteries...
- Les **charges liées au transport et au traitement des déchets**, tels que le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri des recyclables, le transport et le traitement des déchets de déchèteries...

LES RECETTES DU SERVICE :

LA CONTRIBUTION DES USAGERS AU SERVICE

1. La TEOM

Elle apparaît sur l'avis de la Taxe Foncière Bâtie (TFB). Elle est incluse dans le montant global de la TFB et est calculée sur la même base que cette dernière. Toute propriété soumise à la TFB l'est aussi à la TEOM. Elle s'applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufuitier du bien. Si le bien imposé à la TEOM est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives.

Sur la Communauté de Communes du Thouarsais, la TEOM est répartie en 4 zones selon le mode et la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages. Les taux varient de 10,91% à 12,58% en 2017, pour un produit est de 3 250 330 €.

Le service déchets étant en pleine mutation ; des investissements vont être nécessaires pour moderniser la collecte et mettre aux normes le réseau de déchèteries. Les élus ont ainsi décidé de dégager des marges de manœuvre financières en augmentant la TEOM entre 2016 et 2017.

A noter que la collectivité fait le choix d'exonérer de TEOM les professionnels qui n'utilisent pas le service public de collecte et qui sont en mesure de le prouver par des justificatifs de prestations extérieurs.

2. La Redevance Spéciale

La Communauté de Communes du Thouarsais a choisi de financer son budget annexe « déchets ménagers » par le biais de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM). En complément, afin de ne pas pénaliser les usagers ménagers, les professionnels sont redevables de la redevance spéciale depuis 2007.

Le montant de redevance spéciale perçue au titre de l'année 2017 est de 329 749 € (contre 309 879 € en 2016). 145 établissements dont les 31 communes et la Communauté de communes ont été redevables. Le tarif au litre de déchets collectés est resté le même entre 2016 et 2017 à savoir 0,038€ par litre produit..

LES AUTRES RECETTES :

- Les ventes de matériaux issus du tri sélectif et de la collecte en déchèteries : ferrailles, cartons, papiers, non-ferreux...
- Les soutiens des éco-organismes tels qu'Eco-Emballages et Ecofolio,
- Les aides comme les subventions sur le fonctionnement.

PRESENTATION DE LA MATRICE 2017

Charges 2017		€ arrondis	€ / habitant
Fonctionnelles	Charges de structure	406 000	11,24
	Communication	5 000	0,14
	TOTAL HT Fonctionnelles	411 000	11,38
Techniques	Prévention	68 000	1,90
	Collecte et pré-collecte	1 664 000	46,11
	Transfert/Transport	429 000	11,87
	Tri et traitement des déchets non dangereux	1 128 000	31,24
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	12 000	0,32
	TOTAL HT Techniques	3 301 000	91,44
TOTAL HT Charges		3 711 000	102,82
Montant de la TVA acquittée		207 000	5,73

Total des charge TTC 109 €

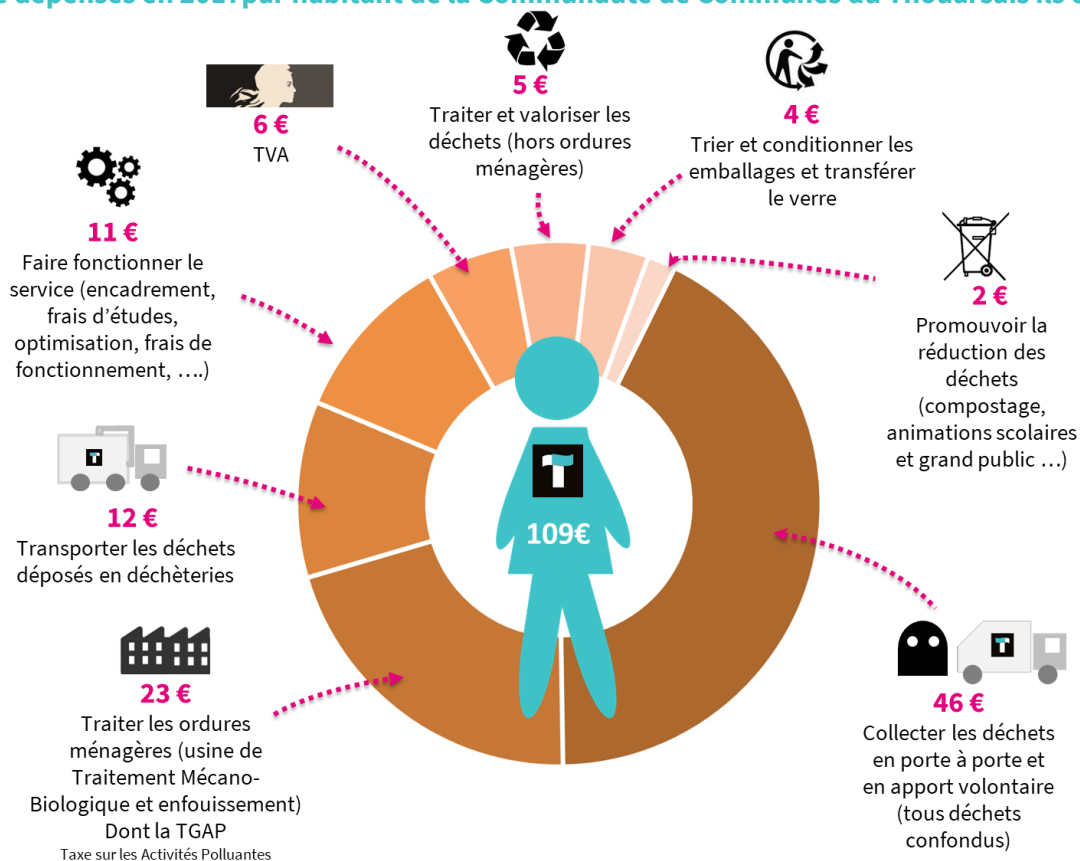
Produits 2017		€ arrondis	€ / habitant
Industriels	Matériaux	224 000	6,21
	Autres produits	90 000	2,50
	TOTAL Industriels	314 000	8,71
Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	506 000	14,02
Aides	Subventions de fonctionnement	68 000	1,87
	TOTAL Aides et Soutiens	574 000	15,89
TOTAL Produits		888 000	24,60
Coût total à la charge de la collectivité TTC		3 030 000	83,92

Total des recettes TTC 124 €

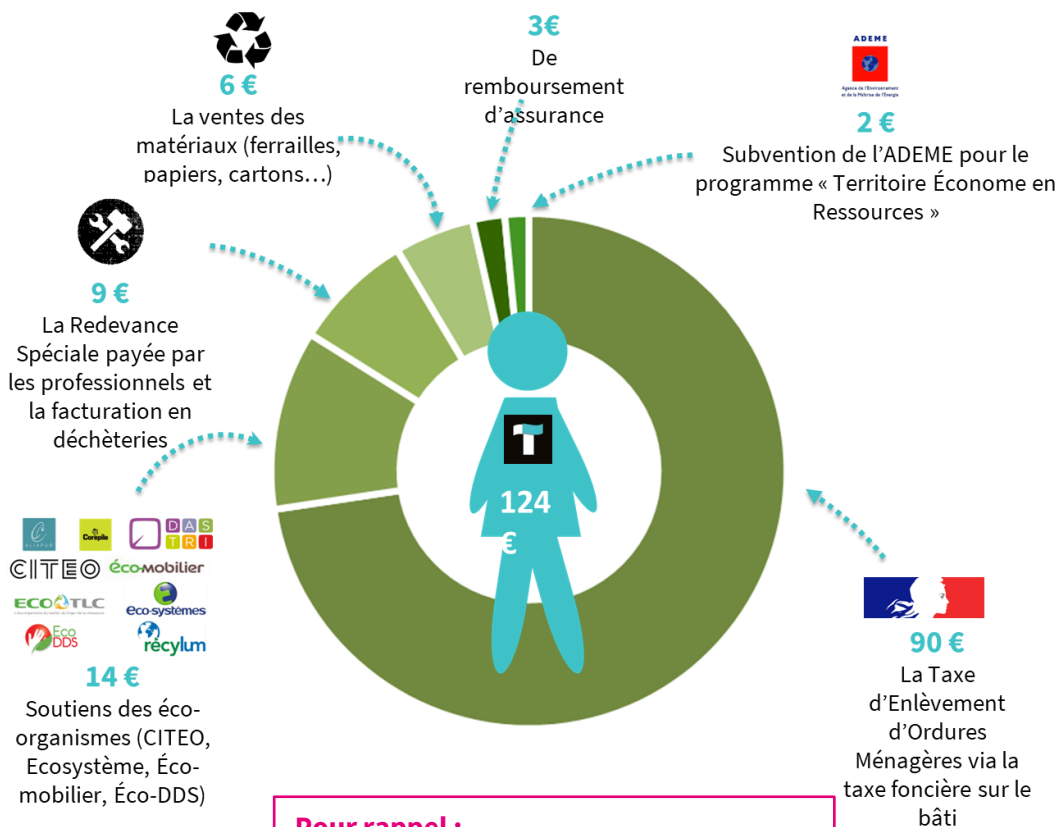
Contributions 2017		€ arrondis	€ / habitant
Contribution des usagers	TEOM	3 250 000	90,02
	Redevance spéciale &	330 000	9,13
	Facturation à l'utilisateur	8 000	0,22
	TOTAL Contribution des usagers	3 588 000	99,37
Ecart		558 000	15,45

Zoom sur les dépenses et les recettes du service par poste :

109€ ont été dépensés en 2017 par habitant de la Communauté de Communes du Thouarsais ils ont servi à...



124€ ont été reçus en 2017 par habitant de la Communauté de Communes du Thouarsais ils proviennent de...



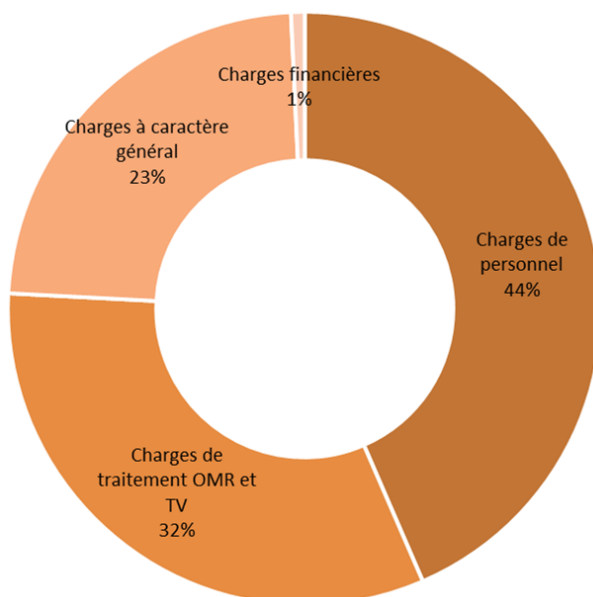
Pour rappel :

La différence de 15€ entre les dépenses et les recettes servira pour les projets d'investissements engagés

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT TTC:

CA 2017 : 3 874 685 €

Les dépenses sont en grande partie liées aux charges de personnel (44%) puisque la majorité des missions est effectuée en régie, à l'entretien du matériel et au traitement des déchets



Principales prestations :

- Le **SMITED** pour le traitement des ordures ménagères résiduelles et du Tout-venant de déchèterie : **1 167 000 €**
- L'**entretien des véhicules** l'achat de carburant, de pièces détachées, l'entretien des véhicules par la ville de Thouars, les contrôles d'équipements... : **452 400 €**
- L'**Entente Nord Deux-Sèvres** pour le tri des emballages : **160 000 €**
- Le **traitement des déchets de déchèteries** : **209 800 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT TTC :

CA 2017 : 4 526 588 € (hors excédent antérieur reporté)

La principale source de recettes provient de la TEOM et de la Redevance spéciale qui représentent 72 % des recettes. Dans la part restante, 12 % des recettes proviennent des éco-organismes comme suit :

Organismes	2015	2016	2017
ECO EMBALLAGES	372 500,00 €	388 000,00 €	419 200,00 €
OCAD3E	27 600,00 €	29 000,00 €	27 400,00 €
ECO FOLIO	39 600,00 €	36 400,00 €	37 600,00 €
ECO DDS	1 800,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
ECO MOBILIER	16 200,00 €	32 500,00 €	20 400,00 €
TOTAL	457 700,00 €	487 300,00 €	506 000,00 €

Tous les éco-organismes ne versent pas de soutiens financiers aux collectivités adhérentes ; c'est le cas d'Aliapur par exemple, qui est en charge des pneus usagés et qui prend en charge la collecte et le traitement de ces derniers sans autre forme de soutien.

Les soutiens d'éco-emballages ont augmenté de 31 200€. Cette augmentation s'explique par le déstockage de déchets d'emballages livrés aux repreneurs par le centre de tri, ce qui impacte le soutien à la performance de l'éco-organisme.

Les recettes d'Ecomobilier ont quant à elles diminué avec la mise en place d'une benne pour la collecte des meubles sur la déchèterie de Louzy. En effet l'éco-organisme prend en charge la totalité de la collecte, du tri et du traitement des déchets meubles, soulageant les filières mises en place par la Communauté de Communes.

Les autres recettes sont liées à la vente des matériaux. De plus la Communauté de Communes du Thouarsais a touché au titre de l'année 2017 une subvention de 67 500€ de l'ADEME, dans le cadre du programme TER.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CA 2017 : 298 082 € TTC

Les dépenses d'investissement comprennent les emprunts, les écritures d'ordre et la dette à hauteur de 66%. Les 34% restants sont répartis comme suit :

	2017
Plancher DDS, 7 caissons de 30m ³ , une colonne à huile minérale	45 570 €
Achat de 2 colonnes enterrées et 26 colonnes de tri	42 624 €
Achat de bacs et aménagement d'un point de regroupement	12 088 €
Frais de publicité liés au marché	618 €
Achat d'un système de fermeture de caisson pour un test	1 668 €
TOTAL	102 568 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement proviennent pour 98% d'opérations comptables (amortissements, FCTVA, écriture d'ordre...). Pour les 2% restant, la Communauté de Communes a touché de l'ADEME une subvention d'investissement au titre de l'étude d'optimisation de la collecte des déchets.

LES FAITS MARQUANTS



POURSUITE DE L'ÉTUDE D'OPTIMISATION DE LA COLLECTE

Pour rappel, cette étude vise à définir une nouvelle organisation du service de collecte, uniformisée et optimisée, pour les 10 prochaines années. En 2017, l'étude s'est poursuivie par l'approfondissement de plusieurs scénarios de collecte. Le Comité de Pilotage de l'étude a fait le choix d'un scénario technique en juillet 2017. Ce scénario devra ensuite être précisé du point de vue de l'organisation du travail des agents et des modalités de mise en œuvre.

LE LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE LA TARIFICATION INCITATIVE :

Conjointement à l'étude d'optimisation du service de collecte, il a été décidé de lancer une étude pour déterminer les modalités de financement du service de gestion des déchets et la possibilité d'avoir recours à un volet incitatif pour l'utilisateur. L'étude se déroulera au 1^{er} semestre 2018.

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PROGRAMMATION TERRITORIALE SUR LE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES

L'extension des consignes de tri des plastiques (pots de yaourts, barquettes alimentaires, etc.) obligatoire à partir de 2022 implique, au regard de l'augmentation du nombre de matériaux à trier, que les centres de tri évoluent vers une automatisation du tri. Le centre de tri du Nord Deux Sèvres basé à Bressuire dont dépend la Communauté de Communes du Thouarsais, date de 1998 et nécessite de gros travaux de réhabilitation. Aussi les collectivités regroupées au sein d'une Entente assurant la gestion de cet équipement depuis juillet 2014, ont souhaité lancer fin 2016 une étude sur la mutualisation d'un ou plusieurs équipements de tri des déchets recyclables sur une nouvelle échelle territoriale, composée du Choletais et d'une partie du Département des Deux-Sèvres via un groupement de commande.

L'étude menée a conclu qu'il y aurait une vraie opportunité à construire un nouveau centre de tri interdépartemental englobant les Deux-Sèvres, une partie du Maine et Loire et une partie de la Loire-Atlantique, après fermeture des centres de tri existants. Le bassin de population définitif à considérer, la capacité du centre de tri et son emplacement seront déterminés au premier semestre 2018.

LES DÉCHÈTERIES :

Lancement d'une étude pour la mise aux normes et l'agrandissement de la déchèterie de Louzy :

L'étude technique conduite fin 2017 a permis d'identifier les travaux à réaliser pour mettre aux normes la déchèterie ainsi que les travaux nécessaires pour désengorger le haut de quai.

Il a notamment été décidé de créer un bassin de récupération des eaux d'incendie, un vestiaire femme, un cheminement piéton sécurisé ainsi qu'une zone de dépôt au sol des déchets verts et des gravats à l'entrée de la déchèterie. L'achat d'une parcelle, les demandes d'autorisation et les travaux auront lieu en 2018.

Mise en conformité du stockage des déchets dangereux en déchèteries :

Des dispositifs de rétention ont été mis en place au niveau des zones de stockage de déchets dangereux sur l'ensemble des déchèteries de la collectivité. Le local de la déchèterie de Louzy a été équipé d'un plancher-rétention d'une capacité de 7 850 litres .

Ces rétentions doivent empêcher toute fuite de produits dangereux vers le milieu naturel.

Conformément au code du travail, une étude visant à évaluer le risque d'ATmosphères EXplosive (ATEX) a été conduite sur la déchèterie de Louzy. Cette étude a permis de montrer que le risque d'explosion au niveau du local de stockage des déchets dangereux était faible. Elle a également permis d'adapter le matériel mis à disposition des gardiens.

Pérennisation du partenariat avec les agriculteurs locaux pour la valorisation par épandage des déchets verts broyés issus des déchèteries

Les déchets verts collectés par la collectivité sont valorisés par des agriculteurs du territoire depuis 2011. En 2016, ces derniers ont fait part de leur mécontentement du fait d'une présence trop importante de plastiques dans le broyat épandu sur leurs parcelles.

Afin de maintenir ce partenariat, la Communauté de Communes du Thouarsais a mené un certain nombre d'actions pour diminuer les indésirables dans les déchets verts :

- la **sensibilisation des usagers** des déchèteries à la présence de plastiques dans les déchets verts : installation de banderoles et contrôle renforcé par la présence d'un gardien supplémentaire en période de forte fréquentation ;
- l'utilisation d'un **broyeur lent et d'un crible**.

Mise en place de garde-corps sur les déchèteries de Coulonges-Thouarsais et Saint-Varent

Installés devant chaque benne des déchèteries de Coulonges-Thouarsais et Saint-Varent, ces dispositifs exigés par la réglementation, diminuent considérablement les risques de chute des usagers et des agents. Si la Communauté de Communes n'a eu à déplorer que peu d'accidents sur ses déchèteries, le risque était toutefois bien présent.

Sécurisation des dispositifs de fermeture des caissons existants et acquisition de caissons neufs sécurisés

La fermeture des caissons est une opération à risque (chute de l'agent) dès lors que les caissons ne sont pas équipés de fermeture automatisée. C'est pourquoi, la Communauté de Communes fait l'acquisition, sur les 3 prochaines années, de nouveaux caissons pour supprimer au fur et à mesure ceux dépourvus de système de fermeture.

• LA POURSUITE DU PROGRAMME DE REDUCTION DES DECHETS :

Cf : page 32 : « Le programme de prévention »

Objectifs 2018

Finalisation de l'étude d'optimisation des collectes

L'organisation du travail des agents de collecte et les modalités de mise en œuvre du nouveau schéma de collecte seront déterminées au premier semestre 2018 pour une mise en œuvre courant 2019.

Finalisation de l'étude de faisabilité d'une tarification incitative

Une décision sur le changement ou non de financement est attendue au deuxième trimestre 2018.

Finalisation de l'étude de programmation territoriale sur le tri des déchets recyclables

Le bassin de population définitif à considérer, la capacité du centre de tri et son emplacement seront déterminés au premier semestre 2018.

Agrandissement / réaménagement de la déchèterie de Louzy avec création d'une zone de dépôt au sol des déchets verts et des gravats

Les travaux visant à créer la plateforme de dépôt au sol des déchets verts et des gravats, la zone de broyage et de stockage du broyat ainsi que les vestiaires devraient débuter au 3^{ème} trimestre 2018.

Poursuite du programme de réduction des déchets

Poursuite du programme de réduction des déchets verts en déchèterie : déploiement du service de broyage des déchets verts des particuliers sur l'ensemble des communes du territoire. Ce service sera proposé gratuitement. La Communauté de communes prévoit l'achat d'un broyeur multi-végétaux courant 2018, qui sera mutualisé avec les services communaux.

Une enquête sera menée auprès des habitants du territoire pour mieux connaître leurs pratiques en matière de gestion et de réduction des déchets verts.



Accompagnement des cantines scolaires sur **la lutte contre le gaspillage alimentaire** : La Communauté de Communes du Thouarsais propose, pour la rentrée 2018, un défi sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. 5 écoles primaires seront ainsi accompagnées par le CPIE Gâtine pour mettre en place un programme d'actions et diminuer le gaspillage.

Formation-Action proposée aux entreprises : La Communauté de Communes du Thouarsais est partenaire de la Chambres de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres pour l'accompagnement des entreprises sur la réduction de leurs déchets et l'amélioration de leurs pratiques.

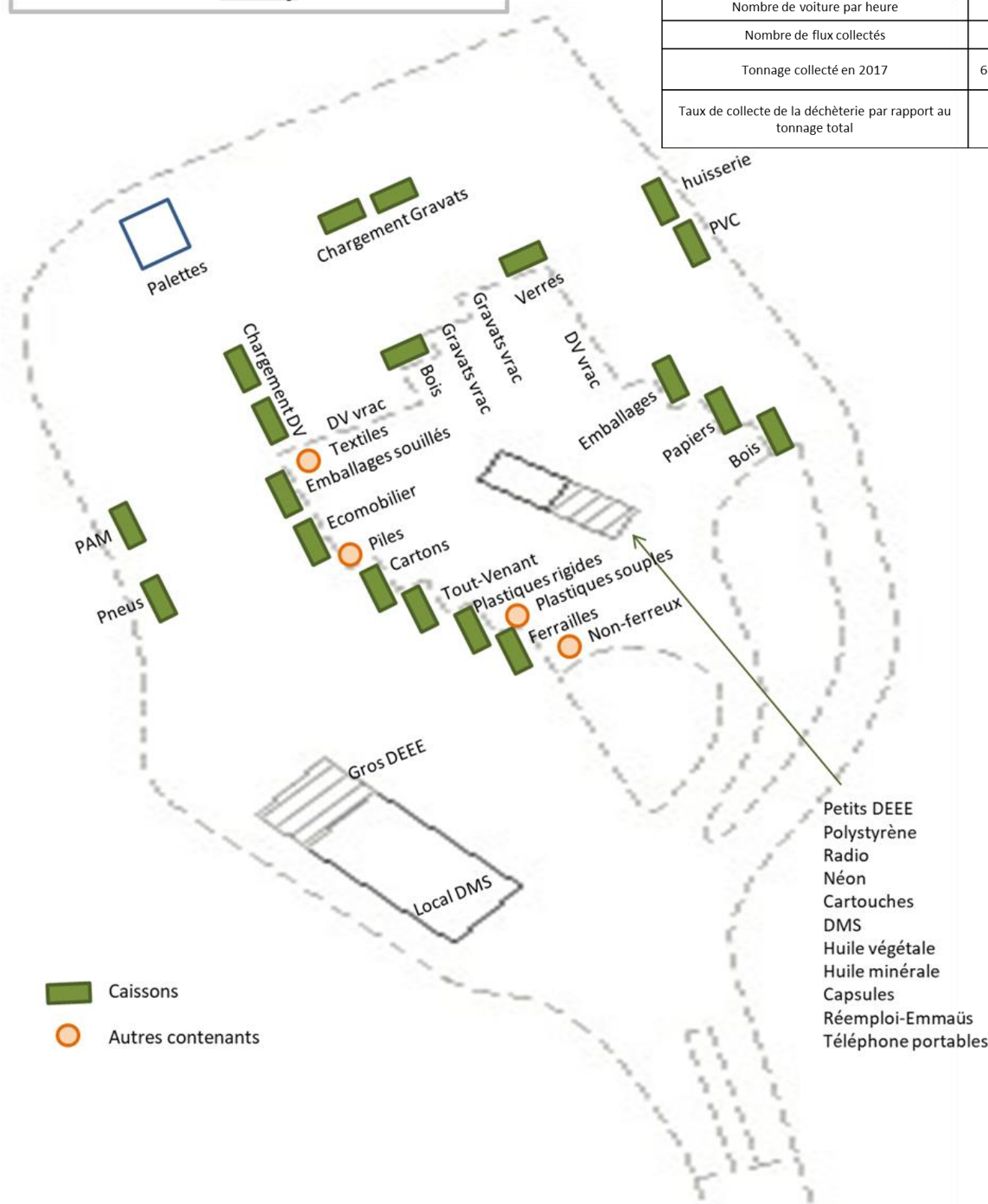
L'expérimentation de prêt de couches lavables a confirmé l'intérêt de proposer un service de **location de couches** aux familles du territoire à partir de 2018. La Communauté de communes envisage de proposer deux services : la mise à disposition gratuite d'un kit d'essai pendant un mois ou la location d'un kit de couches à 20 €/mois pour une durée libre, avec des tailles différentes selon l'âge de l'enfant. Cette opération bénéficie de soutiens du Ministère de la transition écologique et solidaire dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

ANNEXES

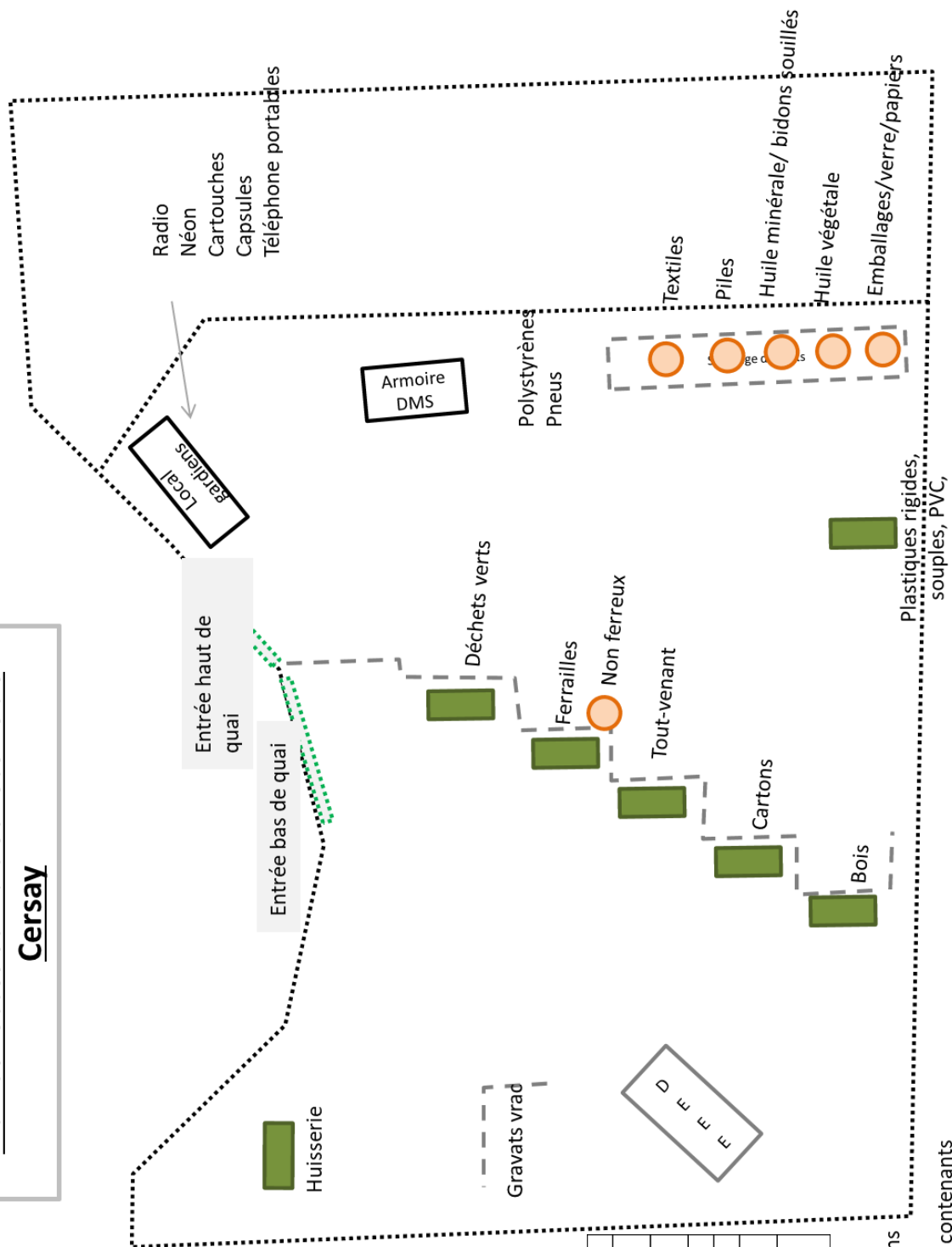


Flux collectés sur la déchèterie de Louzy

Nombre de gardiens	2-3
Nombre de jours d'ouverture	6 jours
Nombre d'heures d'ouverture	49h30
Nombre de voiture par heure	39
Nombre de flux collectés	67
Tonnage collecté en 2017	6 803 tonnes
Taux de collecte de la déchèterie par rapport au tonnage total	69%



Flux collectés sur la déchèterie de Cersay



Nombre de gardien	1
Nombre de jours d'ouverture	2,5 jours
Nombre d'heures d'ouverture	20
Nombre de voiture par heure	10
Nombre de flux collectés	65
Tonnage collecté en 2017	867 tonnes
Taux de collecte de la déchèterie par rapport au tonnage total	9%

 Caissons
 Autres contenants

Flux collectés sur la déchèterie de Saint-Varent

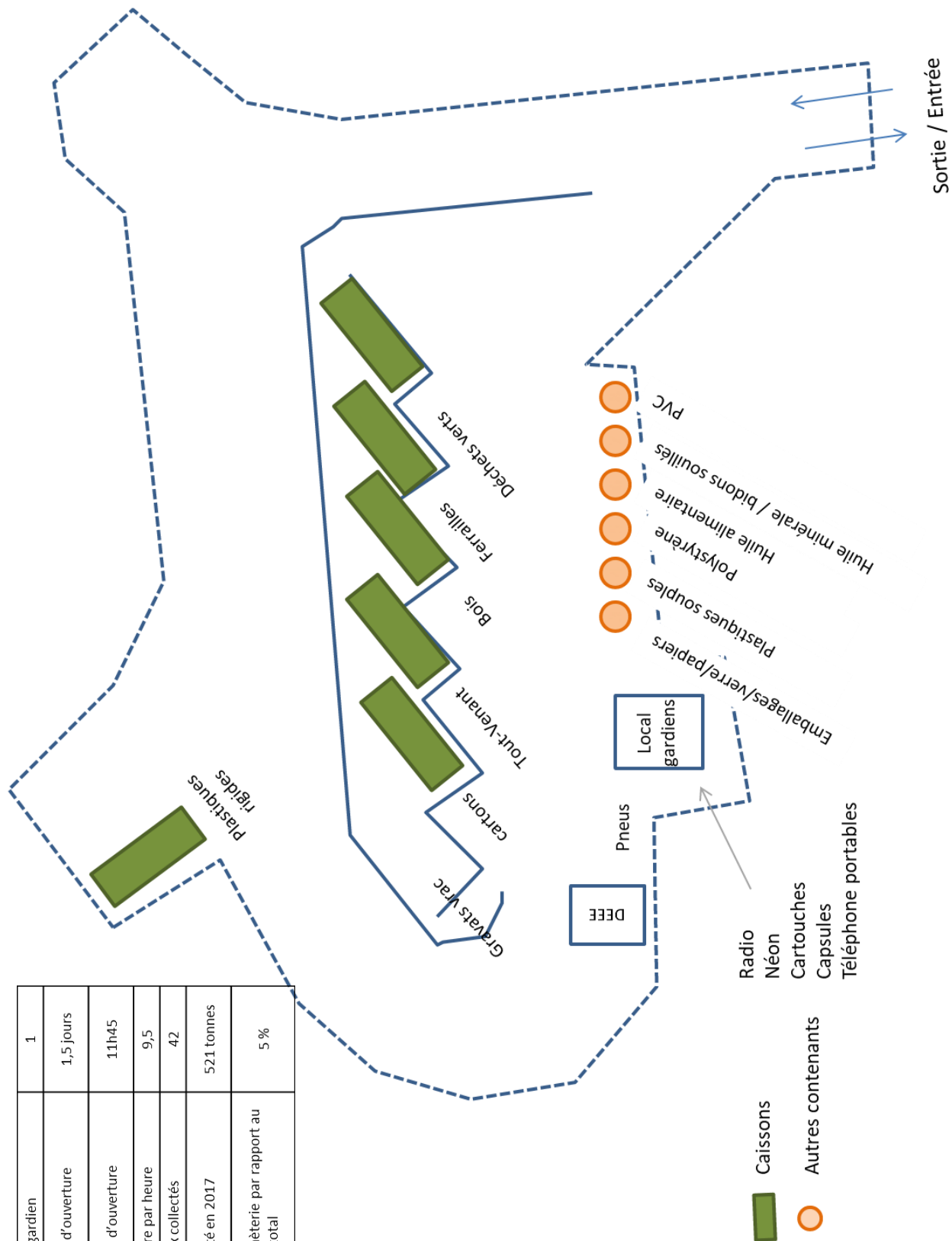
Nombre de gardien	1
Nombre de jours d'ouverture	2,5 jours
Nombre d'heures d'ouverture	21h15
Nombre de flux collectés	42
Nombre de voiture par heure	10
Tonnage collecté en 2017	1 038 tonnes
Taux de collecte de la déchèterie par rapport au tonnage total	11 %



Flux collectés sur la déchèterie de

Taizé

Nombre de gardien	1
Nombre de jours d'ouverture	1,5 jours
Nombre d'heures d'ouverture	11h45
Nombre de voiture par heure	9,5
Nombre de flux collectés	42
Tonnage collecté en 2017	521 tonnes
Taux de collecte de la déchèterie par rapport au tonnage total	5 %



Flux collectés sur la déchèterie de Coulonges- Thouarsais

Nombre de gardien	1
Nombre de jours d'ouverture	2,5 jours
Nombre d'heures d'ouverture	20
Nombre de voiture par heure	6,3
Nombre de flux collectés	42
Tonnage collecté en 2017	588 tonnes
Taux de collecte de la déchèterie par rapport au tonnage total	6 %

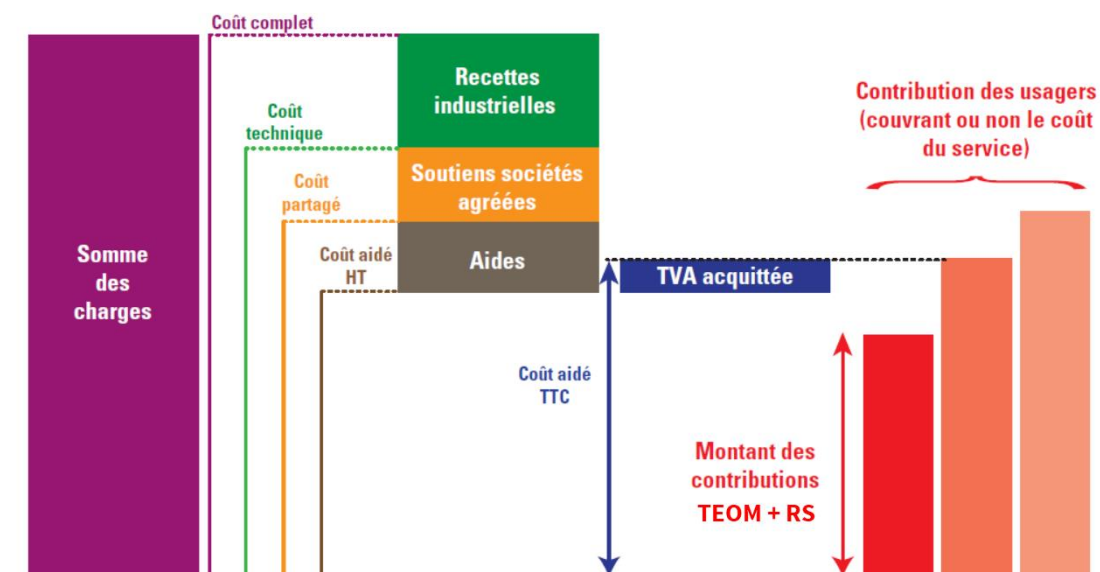


Radio
Néon
Cartouches
Capsules
Téléphone portables

■ Caissons
○ Autres contenants

PRESENTATION DES COÛTS AGREGES

Les différents coûts issus de la matrice à savoir :



Matrice "Compta Coûts" 2017

Année 2017 Montants en euro HT		Flux des déchets						Total	Répartition	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets des activités de soins			
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	226 786,00	8 141,00	55 310,00	109 724,00	5 312,00	335,00	405 608,00	11%
		Communication	---	1 654,00	3 308,00	---	---	---	4 962,00	0%
		TOTAL Fonctionnelles	226 786,00	9 795,00	58 618,00	109 724,00	5 312,00	335,00	410 570,00	11%
	Techniques	Prévention	34 334,00	5 732,00	5 970,00	22 452,00	---	---	68 488,00	2%
		Pré-collecte	66 102,00	11 940,00	30 558,00	---	4 950,00	---	113 550,00	3%
		Collecte	761 339,00	42 456,00	279 209,00	432 972,00	34 844,00	---	1 550 820,00	42%
		TOTAL Collecte et pré-collecte	827 441,00	54 396,00	309 767,00	432 972,00	39 794,00	---	1 664 370,00	45%
		Transfert/Transport	172 484,00	6109	---	249 943,00	---	---	428 536,00	12%
		Tri et conditionnement	---	---	134 297,00	10 354,00	631,00	---	145 282,00	4%
		Tri mécano-biologique	811 010,00	---	---	---	---	---	811 010,00	22%
		Compostage	---	---	---	51 973,00	2 791,00	---	54 764,00	1%
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	61 809,00	---	---	61 809,00	2%
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	47 695,00	---	---	47 695,00	1%
		Traitement des inertes	---	---	---	7 140,00	---	---	7 140,00	0%
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	811 010,00	---	134 297,00	178 971,00	3 422,00	---	1 127 700,00	30%
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	8 783,00	---	2 723,00	11 506,00	0%
		TOTAL Techniques	1 845 269,00	66 237,00	450 034,00	893 121,00	43 216,00	2 723,00	3 300 600,00	89%
	TOTAL Charges	2 072 055,00	76 032,00	508 652,00	1 002 845,00	48 528,00	3 058,00	3 711 170,00	100%	
	Répartition des charges		56%	2%	14%	27%	1%	0%	100%	
	Autres infos	Industriels	Matériaux	---	29 419,00	87 135,00	97 368,00	10 196,00	---	224 118,00
Autres produits			61 941,00	941,00	14 500,00	6 837,00	6 207,00	6,00	90 432,00	10%
TOTAL Industriels			61 941,00	30 360,00	101 635,00	104 205,00	16 403,00	6,00	314 550,00	35%
Soutien		Tous soutiens des sociétés agréées	40 269,00	11 219,00	346 561,00	77 015,00	31 113,00	---	506 177,00	57%
Aides		Subventions de fonctionnement	33 839,00	5 650,00	5 884,00	22 128,00	---	---	67 501,00	8%
		TOTAL Aides	33 839,00	5 650,00	5 884,00	22 128,00	0,00	0,00	67 501,00	8%
TOTAL Produits	136 049,00	47 229,00	454 080,00	203 348,00	47 516,00	6,00	888 228,00	100%		
Répartition des produits		15%	5%	51%	23%	5%	0%	100%		
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		128 110,00	3 060,00	34 191,00	37 720,00	3 657,00	276,00	207 014,00	
	Contribution des usagers	TEOM	3 250 327,00	---	---	---	---	---	3 250 327,00	
		Redevance spéciale	321 849,00	---	---	---	7 900,00	---	329 749,00	
		Facturation à l'utilisateur	1 932,00	323,00	336,00	5 253,00	---	---	7 844,00	
		TOTAL Redevance spéciale & facturations usagers	323 781,00	323,00	336,00	5 253,00	7 900,00	---	337 593,00	
		TOTAL Contribution des usagers	3 574 108,00	323,00	336,00	5 253,00	7 900,00	---	3 587 920,00	
TOTAL Contributions	3 574 108,00	323,00	336,00	5 253,00	7 900,00	---	3 587 920,00			

Détails des coûts 2017 par flux

Année 2017 Montants en euro HT	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets des activités de soins	
Coût complet	2 072 055,00 €	76 032,00 €	508 652,00 €	1 002 845,00 €	48 528,00 €	3 058,00 €	3 711 170,00 €
Coût technique	2 010 114,00 €	75 091,00 €	494 152,00 €	996 008,00 €	42 321,00 €	3 052,00 €	3 620 738,00 €
Coût partagé	1 969 845,00 €	63 872,00 €	147 591,00 €	918 993,00 €	11 208,00 €	3 052,00 €	3 114 561,00 €
Coût aidé HT	1 936 006,00 €	58 222,00 €	141 707,00 €	896 865,00 €	11 208,00 €	3 052,00 €	3 047 060,00 €
TVA acquittée	128 110,00 €	3 060,00 €	34 191,00 €	37 720,00 €	3 657,00 €	276,00 €	207 014,00 €
Coût aidé TTC	2 064 116,00 €	61 282,00 €	175 898,00 €	934 585,00 €	14 865,00 €	3 328,00 €	3 254 074,00 €
Montant des contributions	3 574 108,00 €	323,00 €	336,00 €	5 253,00 €	7 900,00 €	0,00 €	3 587 920,00 €

Détails des coûts par flux et par habitants

Année 2017 Montants en euro HT / habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets des activités de soins	
Coût complet	57,39	2,12	14,09	27,78	1,36	0,09	102,82
Coût technique	55,67	1,28	11,28	24,89	0,91	0,09	94,11
Coût partagé	54,55	0,97	1,68	22,75	0,05	0,09	80,09
Coût aidé HT	53,61	0,81	1,52	22,14	0,05	0,09	78,22
TVA acquittée	3,55	0,08	0,95	1,04	0,10	0,01	5,73
Coût aidé TTC	57,16	0,89	2,47	23,18	0,15	0,10	83,95
Montant des contributions	98,98	0,01	0,01	0,15	0,22	0,00	99,37

Détails des coûts par flux et par tonnes

Année 2017 Montants en euro HT / tonne	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets des activités de soins	
Coût complet	283,78	57,19	399,51	137,19	315,28	3 218,95	214,72
Coût technique	275,32	32,36	319,68	122,93	208,71	3 212,63	209,49
Coût partagé	269,82	23,18	47,48	112,39	-188,44	3 212,63	180,20
Coût aidé HT	265,20	18,56	42,86	109,37	-188,44	3 212,63	176,29
TVA acquittée	17,49	2,50	26,85	5,16	23,76	290,53	11,98
Coût aidé TTC	282,69	21,06	69,71	114,53	-164,68	3 503,16	188,27
Montant des contributions	488,05	0,26	0,26	0,72	51,33	0,00	207,59

Récapitulatif sur 3 ans des coûts du service

	2015		2016		2017	
	en K€	par habitants	en K€	par habitants	en K€	par habitants
Coût complet	3 626 €	100 €	3 617 €	100 €	3 711 €	103 €
Coût technique	3 375 €	93 €	3 407 €	94 €	3 621 €	94 €
Coût partagé	2 911 €	80 €	2 919 €	81 €	3 115 €	80 €
Coût aidé HT	2 905 €	80 €	2 849 €	79 €	3 047 €	78 €
TVA acquittée	213 €	6 €	207 €	6 €	207 €	6 €
Coût aidé TTC	3 118 €	86 €	3 056 €	84 €	3 254 €	84 €
Montant des contributions	3 284 €	90 €	3 455 €	96 €	3 588 €	99 €
Taux de couverture du service par la TEOM	105%		113%		110%	

Situation des coûts aidés en € ht/habitant par rapport au référentiel ADEME 2014

La Communauté de Communes du Thouarsais se situe pour tous les flux dans la moyenne des coûts aidés en € ht/habitant.

